



Assemblée générale

Distr. générale
18 avril 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 141 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti

Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Rapport du Secrétaire général*

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
II. Ressources nécessaires	41
III. Analyse des variations	46
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	51
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/266 et 60/18 B, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	52
Annexe	
Organigrammes	59

* La présentation du présent rapport a été retardée du fait qu'il a fallu tenir des consultations supplémentaires sur des questions de fond et des questions techniques.



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, dont le montant s'élève à 537 664 300 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 7 200 membres de contingents, 1 951 membres de la police des Nations Unies, dont 1 000 appartenant à des unités constituées, 16 agents fournis par des gouvernements, 546 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 268 agents recrutés sur le plan national et 228 Volontaires des Nations Unies, ainsi que le déploiement de personnel temporaire.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État; sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; droits de l'homme; coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2005/06)	Montant alloué (2006/07)	Dépenses prévues (2007/08)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	239 674,5	266 016,2	255 444,8	(10 571,4)	(4,0)
Personnel civil	88 831,9	99 988,6	118 543,9	18 555,3	18,6
Dépenses opérationnelles	151 130,2	123 202,3	163 675,6	40 473,3	32,9
Montant brut	479 636,6	489 207,1	537 664,3	48 457,2	9,9
Recettes provenant des contributions du personnel	8 664,8	9 398,7	12 299,4	2 900,7	30,9
Montant net	470 971,8	479 808,4	525 364,9	45 556,5	9,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	479 636,6	489 207,1	537 664,3	48 457,2	9,9

Ressources humaines

	Observateurs militaires ^a	Contin-gents ^a	Police des Nations Unies ^a	Unités de police constituées ^a	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Personnel temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Observateurs électoraux civils	Total
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	22	12	–	–	–	–	34
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	20	12	–	–	–	–	32
Composantes											
Développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	92	74	–	36	–	–	202
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	89	106	–	24	–	–	219
Sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit											
Effectif approuvé 2006/07	–	7 500	897	1 000	34	61	2	28	–	–	9 522
Effectif proposé 2007/08	–	7 200	951	1 000	50	86	2	47	16	–	9 352
Droits de l'homme											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	22	32	–	6	–	–	60
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	24	32	–	8	–	–	64
Coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	8	6	–	3	–	–	17
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	8	15	–	3	–	–	26
Appui											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	310	856	50	116	–	–	1 332
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	334	986	50	146	–	–	1 516
Total											
Effectif approuvé 2006/07	–	7 500	897	1 000	488	1 041	52	189	–	–	11 167
Effectif proposé 2007/08	–	7 200	951	1 000	525	1 237	52	228	16	–	11 209
Variation nette	–	(300)	54	–	37	196	–	39	16	–	42

^a Effectif approuvé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Postes inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004). Il a été renouvelé la dernière fois, jusqu'au 15 octobre 2007, dans la résolution 1743 (2007).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité et de faciliter le processus constitutionnel et politique en cours en Haïti.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont conformes aux priorités de la Mission, à savoir : le soutien du Gouvernement élu d'Haïti sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité; le développement de la démocratie et la consolidation de l'autorité de l'État; la sécurité, l'ordre public et le renforcement de l'état de droit; les droits de l'homme; la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; l'appui.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, aux termes du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2005/06, y compris du fait de reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.
5. La Mission s'emploiera à accroître son efficacité par les moyens suivants : a) mise en place d'une station de la Radio des Nations Unies, ce qui éviterait de devoir acheter du temps d'antenne pour la diffusion de programmes; b) conclusion avec l'Autorité aéroportuaire nationale d'Haïti d'un accord de prestation de services de lutte contre l'incendie à l'aérodrome de Jacmel et à l'aéroport de Port-au-Prince, ce qui permettrait de réduire les dépenses engagées à ce titre par la Mission; c) révision du calendrier de rotation des véhicules, de façon à réduire les remplacements et le parc de véhicules de réserve; d) déclassement d'un poste de P-3 à P-2 à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et conversion de deux postes de la classe P-3 en postes de la catégorie du Service mobile à la Section des achats.
6. La Mission est présente dans les 10 départements d'Haïti. Son quartier général est installé à Port-au-Prince, et quatre quartiers généraux régionaux ont été établis à Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Les Cayes et Gonaïves. La MINUSTAH a également des bureaux dans toutes les principales villes des 10 provinces (Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Fort Liberté, Hinche, Gonaïves, Jacmel, Miragoâne, Les Cayes et Jérémie). La composante militaire de la Mission est déployée dans huit secteurs (Port-au-Prince, Gonaïves, Cap-Haïtien, Fort Liberté, Mirebalais, Croix des Bouquets, Léogâne et Les Cayes) et les membres des contingents sont déployés dans 27 localités. La composante police des Nations Unies est déployée dans les 10 départements.

Direction exécutive et administration

7. La direction exécutive et l'administration générale de la Mission sont assurées par le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2006/07	1	1	3	3	–	4	–	11	6	–	17
Effectif proposé 2007/08	1	1	2	1	–	3	–	8	6	–	14
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(1)	–	(3)	–	–	(3)
Bureau du Représentant spécial adjoint principal											
Effectif approuvé 2006/07	1	–	2	–	–	2	–	5	3	–	8
Effectif proposé 2007/08	1	1	2	–	–	2	–	6	3	–	9
Variation nette	–	1	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Bureau du Représentant spécial adjoint (coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement)											
Effectif approuvé 2006/07	1	–	3	–	–	2	–	6	3	–	9
Effectif proposé 2007/08	1	–	3	–	–	2	–	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2006/07	3	1	8	2	–	8	–	22	12	–	34
Effectif proposé 2007/08	3	2	7	1	–	7	–	20	12	–	32
Variation nette	–	1	(1)	(1)	–	(1)	–	(2)	–	–	(2)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

8. En ce qui concerne le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, il est proposé de redéployer trois postes de personnel recruté sur le plan international, dont un poste P-5 de spécialiste des questions politiques (hors classe), un poste P-3 d'analyste et un poste d'assistant administratif de la catégorie des services généraux (Autres classes), de façon que la Cellule d'analyse conjointe de la Mission devienne une entité à part entière. Au paragraphe 33 de son rapport correspondant (A/59/736/Add.13), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait approuvé la proposition de créer ces trois postes au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en vue d'exécuter les tâches d'une cellule d'analyse conjointe. Conformément à la politique de l'Organisation, il a été procédé à un examen des besoins de la MINUSTAH en la matière, qui a permis de déterminer qu'une cellule d'analyse conjointe à part entière garantirait une coordination et un traitement efficaces des besoins de renseignement et d'analyse de

la Mission. On trouvera des informations sur la mise en place de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission au paragraphe 25 ci-dessous.

9. En ce qui concerne le Bureau du Représentant spécial adjoint principal, il est proposé de créer un nouveau poste D-2 de coordinateur du Groupe de travail sur l'état de droit, dont le titulaire serait chargé de synchroniser et d'harmoniser les efforts de réforme des appareils policier, judiciaire et pénitentiaire. Au paragraphe 14 de sa résolution 1743 (2007), le Conseil de sécurité a prié la MINUSTAH d'appuyer dûment, en étroite concordance avec le plan de réforme et de réorganisation de la Police nationale d'Haïti, les efforts déployés par les autorités haïtiennes pour réformer les composantes essentielles de l'appareil judiciaire et pénitentiaire. Si des initiatives visant à réformer la Police nationale d'Haïti sont en cours dans le cadre du plan adopté par le Gouvernement haïtien le 6 août 2006, il n'existe pour l'heure aucun cadre global de réforme de l'appareil judiciaire et pénitentiaire. Compte tenu des enseignements tirés de l'action de l'ONU en Haïti dans les années 90, on estime qu'il est essentiel que ces trois secteurs soient réformés de manière coordonnée et intégrée, conformément aux dispositions de la résolution du Conseil de sécurité. Le titulaire du poste encadrerait les efforts déployés par la Mission en matière de réforme de l'état de droit en veillant à la cohérence des activités de la police des Nations Unies et des Sections de la justice, des affaires civiles et des droits de l'homme. Il veillerait au bon usage des ressources de la Mission et ferait en sorte que le Groupe de travail stimule la réforme de l'état de droit et entretienne la dynamique ainsi créée. Au niveau politique, il serait le principal interlocuteur du Gouvernement et du Parlement haïtiens, de façon à ériger un consensus sur le programme de réforme et à donner des conseils techniques sur l'élaboration de la stratégie de réforme. Il serait également l'interlocuteur des membres de la communauté internationale, notamment du Groupe restreint, s'employant à inscrire dans la durée la participation active de la communauté internationale à la réforme de l'état de droit en Haïti. Étant donné la complexité technique de la préparation et de la mise en œuvre de cette réforme, il est proposé de créer le poste à la classe D-2.

Composante 1 : développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale en Haïti	1.1.1 Le Gouvernement entretient un dialogue sur les priorités nationales avec différents secteurs de la société 1.1.2 Le Ministère de la planification et de la coopération externe établit un mécanisme de gestion, de suivi et d'évaluation de l'aide internationale

Produits

- 4 réunions par mois avec le Président ou le Premier Ministre en vue de coordonner les activités du Gouvernement haïtien et celles de la MINUSTAH, notamment en ce qui concerne les opérations de sécurité et les domaines relevant du mandat de la MINUSTAH
- 3 réunions par mois avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir un processus politique ouvert à tous

- Présidence de réunions mensuelles du Groupe restreint, formé des hauts dirigeants de la MINUSTAH et de représentants des organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales et de la communauté diplomatique, au sujet de l'efficacité de la réponse donnée par la communauté internationale aux besoins d'Haïti
- Missions de bons offices entre les dirigeants des partis politiques et les hautes personnalités du Gouvernement
- Réunions hebdomadaires avec des représentants de partis politiques en vue de consolider l'accord sur la transition démocratique ainsi qu'un dialogue politique ouvert débouchant sur une vision partagée des principes fondamentaux en matière de gouvernance et de l'avenir du pays
- Organisation de 8 réunions avec des représentants du Ministère de la planification et de la coopération externe au sujet de la conception et de la mise en œuvre des mécanismes d'appui à la coordination de l'aide internationale qui succéderont au cadre de coopération intérimaire
- Campagne d'information, en collaboration avec la société civile, sur la réconciliation et la médiation, notamment 6 émissions diffusées par la Radio des Nations Unies, 4 émissions télévisées et 4 manifestations ouvertes au public (visioconférence, atelier ou débat) dans les centres multimédias des différents départements, 20 réunions-débats et séminaires à l'intention de la société civile, des décideurs et des autorités haïtiennes, 120 banderoles, 7 500 prospectus, 1 000 tee-shirts, 3 000 affiches, 100 000 brochures, 18 000 autocollants et 1 200 minutes d'antenne sur les radios locales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement des institutions démocratiques nationales en Haïti

1.2.1 Les deux chambres du Parlement adoptent un règlement intérieur

1.2.2 Des programmes de travail sont établis pour toutes les commissions parlementaires (14 au Sénat et 28 à la Chambre des députés), qui se réunissent deux fois par semaine

1.2.3 Le Parlement adopte un code électoral portant sur tous les aspects du processus électoral qui comprend des lois sur la mise en place de l'organe d'administration des élections, l'établissement des listes électorales et l'identification des électeurs, le financement des partis politiques et des campagnes électorales, la délimitation des circonscriptions électorales, la conduite des élections et les sanctions applicables en cas de délit électoral

1.2.4 Le Conseil électoral permanent est mis en place et s'acquitte de son mandat en respectant à la lettre le code électoral

Produits

- Conseils au Parlement en vue d'une amélioration de son règlement intérieur fondée, notamment, sur ce qui existe de mieux dans les parlements d'autres pays
- Organisation de réunions thématiques trimestrielles entre des parlementaires et des représentants de la communauté internationale en vue de favoriser le dialogue sur des questions telles que la réforme de l'État, la décentralisation, la protection de l'enfance, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'égalité des sexes et l'accès à des services de base comme les soins de santé, l'éducation, l'eau et l'électricité

- Organisation à l'intention de groupes mixtes formés de sénateurs, de députés et de hauts fonctionnaires du Parlement d'ateliers de formation trimestriels portant sur des questions multiples, plus particulièrement le processus législatif, les commissions parlementaires, l'importance d'auditions publiques, la représentation, la mobilisation des électeurs, la transparence, les responsabilités de l'État et la non-discrimination, les aspects économiques et le processus budgétaire, l'accent étant mis sur la nécessité de prendre en compte le rôle des femmes
- Réunions bihebdomadaires avec des parlementaires en vue de faciliter la formation d'un consensus sur des questions politiques épineuses, notamment la réforme de l'État, la décentralisation, la protection de l'enfance, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'égalité des sexes et l'accès à des services de base comme les soins de santé, l'éducation, l'eau et l'électricité
- Tenue de réunions bihebdomadaires avec le Président de chacune des deux chambres du Parlement en vue de favoriser la confiance et la compréhension entre le Parlement et la Mission
- Campagne d'information, en collaboration avec les députés, sur le renforcement des institutions démocratiques, notamment 20 réunions-débats et séminaires à l'intention de 20 parlementaires dans leurs circonscriptions respectives, 4 émissions diffusées par la Radio des Nations Unies, 2 émissions télévisées, 2 spots radiophoniques, 2 pages dans le journal local, 45 000 prospectus et 48 banderoles, ainsi que 1 200 minutes d'antenne sur les radios locales, un site Web, plusieurs conférences de presse et un certain nombre de communiqués de presse
- Réunions hebdomadaires avec des représentants des collectivités, des dirigeants de la société civile et des personnalités locales en vue de promouvoir une vision partagée des principes de gouvernance fondamentaux et de l'avenir de la démocratie en Haïti, et de définir et mettre en œuvre dans les collectivités, en particulier les bidonvilles et les zones rurales exposées aux conflits, des mesures de confiance et des initiatives de dialogue coordonnées au niveau régional
- Organisation de 28 ateliers dans les 10 départements, en coopération avec les autorités électorales du pays (le Conseil électoral permanent et ses bureaux départementaux et communaux), à l'intention : a) du Parlement et du Conseil électoral permanent, pour qu'ils élaborent un code portant sur tous les aspects du processus électoral; b) des partis politiques et des organisations de la société civile, en ce qui concerne la réforme électorale et celle des règles d'établissement des listes électorales, ainsi que le cadre juridique global propice à la création d'un code électoral unique subdivisé en 6 lois; c) de 100 agents électoraux, en prévision des élections à venir
- Organisation à l'intention de 30 femmes de 4 ateliers visant à renforcer leur capacité d'accéder à des postes de décision dans le domaine politique
- Campagne d'information nationale, en coopération avec le Conseil électoral permanent, sur le processus électoral, notamment 60 séquences d'information diffusées par la Radio des Nations Unies, 8 spots radiophoniques, 3 programmes télévisés et un certain nombre d'articles promotionnels (100 banderoles, 5 000 tee-shirts, 50 000 brochures et 5 000 affiches)

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.3 Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État sur tout le territoire

1.3.1 Le Gouvernement promulgue des lois sur l'administration publique prévoyant des mesures de décentralisation et comportant des dispositions relatives à l'éthique et à la transparence dans les administrations locales, notamment

1.3.2 Le Gouvernement promulgue des lois sur l'autonomie et la responsabilité financières des collectivités locales

1.3.3 Des autorités élues sont en place dans les 140 communes, et les 568 sections communales disposent de fonctionnaires élus (exercice 2005/06 : objectif atteint dans aucune commune; exercice 2006/07 : objectif atteint dans 129 communes; exercice 2007/08 : objectif atteint dans 140 communes et 568 sections communales)

1.3.4 Les recettes générales de l'État augmentent (exercice 2005/06 : 18,7 milliards de gourdes; exercice 2006/07 : 21 milliards 940 millions de gourdes; exercice 2007/08 : 23,4 milliards de gourdes)

Produits

- Conseils aux autorités haïtiennes sur l'examen de la législation nationale relative à la décentralisation ainsi qu'à la fonction publique et à l'administration locales, notamment aux finances publiques locales
- Réunions bihebdomadaires avec des représentants du Cabinet du Président, du Cabinet du Premier Ministre et du Ministère de l'intérieur en vue de donner des conseils sur la planification stratégique des travaux, la gestion de leur déroulement et les règles à respecter dans leur conduite
- Conseils au Ministère des affaires sociales et du travail et à l'Institut du bien-être social et de la recherche, direction relevant de ce ministère, sur la protection de l'enfance et les enfants en situation de conflit avec la loi
- Organisation dans les 10 départements, en coopération avec le Gouvernement, de 20 séminaires sur la bonne gouvernance à l'intention de la société civile, des décideurs et des autorités haïtiennes
- Conseils au Gouvernement haïtien sur les mesures à prendre pour consolider son autorité sur l'ensemble du territoire, l'accent étant mis sur l'amélioration de la collecte des recettes et sur le rôle des fonctionnaires et des élus nationaux, départementaux et communaux dont les capacités de planification et les qualités de gestionnaire doivent être renforcées pour leur permettre d'assurer des services publics de base, notamment les services de distribution, la planification du budget, la collecte des impôts et des recettes et l'exécution de projets générateurs de revenus
- Exécution de 125 projets à effet rapide dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités (35), de la remise en état des infrastructures (40), des services publics (30) et de la mobilisation sociale (20) à l'intention des élus et du personnel administratif, dans l'attente d'une participation plus importante des donateurs
- Campagne d'information aux niveaux national et départemental visant à promouvoir la bonne gouvernance, notamment 12 émissions diffusées par la Radio des Nations Unies, 2 émissions télévisées, 4 spots radiophoniques, des rencontres hebdomadaires avec les médias dans les 10 départements, 2 pages dans le journal local, 45 000 prospectus et 84 banderoles, ainsi que 1 200 minutes d'antenne sur les radios locales, un site Web, plusieurs conférences de presse et un certain nombre de communiqués de presse
- Un programme national de formation de démarrage à l'intention de 10 délégués et 30 vice-délégués et 10 programmes régionaux de formation de démarrage à l'intention de 140 élus municipaux et d'un certain nombre de fonctionnaires en vue de renforcer les capacités des élus et des fonctionnaires en matière d'administration publique et de prise de décisions, et de promouvoir la participation des femmes et de la société civile à l'administration locale

Facteurs externes : Les parties prenantes à tous les niveaux continuent de coopérer.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Division des affaires politiques et de la planification											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	6	3	1	1	–	12	6	–	18
Effectif proposé 2007/08	–	1	8	3	1	1	–	14	6	–	20
Variation nette	–	–	2	–	–	–	–	2	–	–	2
Section des affaires civiles											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	19	17	11	2	–	50	23	15	88
Effectif proposé 2007/08	–	1	19	17	9	2	–	48	35	16	99
Variation nette	–	–	–	–	(2)	–	–	(2)	12	1	11
Section de la communication et de l'information											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	2	14	4	1	–	22	40	8	70
Effectif proposé 2007/08	–	1	2	13	5	1	–	22	53	8	83
Variation nette	–	–	–	(1)	1	–	–	–	13	–	13
Section de l'assistance électorale											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	3	3	–	1	–	8	5	13	26
Effectif proposé 2007/08	–	1	2	1	–	1	–	5	12	–	17
Variation nette	–	–	(1)	(2)	–	–	–	(3)	7	(13)	(9)
Total											
Effectif approuvé 2006/07	–	4	30	37	16	5	–	92	74	36	202
Effectif proposé 2007/08	–	4	31	34	15	5	–	89	106	24	219
Variation nette	–	–	1	(3)	(1)	–	–	(3)	32	(12)	17

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

Personnel recruté sur le plan international : réduction nette de trois postes

10. La réduction nette de trois postes résulte de la suppression de trois postes (1 P-4 et 2 P-3), de la suppression de deux postes d'agent du Service mobile aux fins de la création de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national, de la suppression d'un poste P-3 et de la création de trois nouveaux postes (2 P-5 et 1 poste de la catégorie du Service mobile).

11. Il est proposé de créer à la Division des affaires politiques et de la planification deux nouveaux postes P-5 de spécialiste des questions politiques (hors classe), dont les titulaires assureront les fonctions de conseillers principaux au Cabinet du Président d'Haïti, conformément à la demande de renforcement des capacités et de consolidation des institutions formulée par ce dernier et aux dispositions du paragraphe 6 de la résolution 1743 (2007) du Conseil de sécurité. Ces spécialistes des questions politiques contribueraient à faciliter la bonne exécution du mandat de la Mission en améliorant l'efficacité et la productivité du Cabinet du Président et en renforçant la communication et le dialogue entre les différents partenaires. Ils donneraient des conseils techniques sur la définition des options envisageables en matière d'évaluation des politiques, aideraient à transcrire les décisions du Président en documents à caractère opérationnel et à mettre au point des méthodes de travail performantes au Cabinet du Président, notamment dans les domaines propices à la stabilisation du pays, et faciliteraient les échanges entre la Mission et ses interlocuteurs les plus éminents au Gouvernement. Compte tenu du niveau de responsabilité des bénéficiaires de leur aide et de la sûreté de jugement dont ils devront faire preuve pour élaborer des solutions, les spécialistes des questions politiques (hors classe) seraient nommés à la classe P-5 et se répartiraient les tâches d'appui comme suit :

a) Le titulaire du premier poste de conseiller principal au Cabinet du Président aiderait les conseillers du Président pour les questions de sécurité en leur apportant des conseils techniques pour la recherche de solutions quant à l'établissement et à la mise en œuvre d'un plan de travail dans des domaines clefs liés à la sécurité, à l'ordre public ainsi qu'à la réforme de l'état de droit;

b) Le titulaire du second poste aiderait les conseillers du Président à définir une stratégie globale de relations extérieures avec les principaux gouvernements et organismes multilatéraux donateurs au plus haut niveau décisionnel, favorisant ainsi l'adoption d'une démarche internationale d'ensemble cohérente et concertée en matière d'appui à l'exécution du mandat de la MINUSTAH.

12. En ce qui concerne la Section des affaires civiles, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant administratif de la catégorie du Service mobile pour créer deux postes de spécialiste des affaires civiles de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national. La Section des affaires civiles assure la coordination pour toutes les questions de gouvernance, d'appui aux institutions et de rétablissement de l'autorité de l'État à l'échelon local, dirige les activités liées à la consolidation des institutions, au renforcement des capacités et à la rationalisation de la loi régissant la décentralisation, et exécute les décisions du Ministère de l'intérieur aux niveaux central et départemental. En conséquence, un spécialiste des affaires civiles collaborerait avec le Ministère de l'intérieur comme membre du Groupe d'appui aux institutions, tandis que l'autre spécialiste serait affecté au Bureau de liaison du Parlement de façon à suivre comme il se doit les travaux des multiples commissions et groupes de travail parlementaires. Deux postes d'assistant administratif de la catégorie du Service mobile seraient supprimés.

13. En ce qui concerne la Section de la communication et de l'information, il est proposé de supprimer un poste P-3 de fonctionnaire de l'information et de créer un nouveau poste d'ingénieur des communications de la catégorie du Service mobile, dont le titulaire gérerait l'exploitation technique complexe d'un système de visioconférence à l'intention des différents centres multimédias de la MINUSTAH.

Une stratégie dynamique de communication et de relations publiques est en cours d'application. Reposant sur la mise en place de centres multimédias destinés à permettre les échanges entre les associations de la société civile, grâce à un système de visioconférence, cette stratégie vise à faciliter la réconciliation et le dialogue national sur l'ensemble du territoire haïtien.

14. À la Section de l'assistance électorale, un poste P-4 de spécialiste des opérations électorales et deux postes P-3 de fonctionnaire des finances et de coordonnateur régional seraient supprimés, étant donné que les activités résiduelles liées aux élections de l'an passé devraient s'achever en juin 2007 au plus tard.

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 32 postes

15. L'augmentation nette de 32 postes, dont 20 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 12 postes d'agent des services généraux recruté sur le même plan, s'explique par la création de 30 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, dont 19 postes d'administrateur et 11 postes d'agent des services généraux, la suppression de deux postes d'agent du Service mobile aux fins de la création de postes d'administrateur recruté sur le plan national, et la suppression d'un tel poste en vue de la création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

16. Dans le cadre de la réorganisation de la Division des affaires politiques et de la planification, il est proposé d'y supprimer un poste de traducteur-interprète de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, étant donné que tous les spécialistes des questions politiques sont bilingues, et de créer un poste supplémentaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont le titulaire assurerait les fonctions de chauffeur-commis. Celui-ci serait chargé de remettre des documents sensibles aux interlocuteurs politiques clefs de la Mission, dont beaucoup n'ont pas accès à une messagerie électronique ou à un télécopieur. En outre, de nombreux fonctionnaires tiennent des réunions ou exercent des fonctions hors du siège de la Mission, d'où la nécessité de disposer d'un chauffeur connaissant bien les régions périphériques.

17. Il est proposé de créer 12 postes supplémentaires d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des affaires civiles. Au paragraphe 8 de sa résolution 1702 (2006) et au paragraphe 6 de sa résolution 1743 (2007), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUSTAH d'élargir son assistance afin d'aider le Gouvernement haïtien à renforcer les institutions de l'État, en particulier à l'extérieur de Port-au-Prince. La Section des affaires civiles assure la coordination pour toutes les questions de gouvernance, d'appui aux institutions et de rétablissement de l'autorité de l'État à l'échelon local, dirige les activités liées à la consolidation des institutions, au renforcement des capacités et à la rationalisation de la loi régissant la décentralisation, et exécute les décisions du Ministère de l'intérieur aux niveaux central et départemental. Il est donc proposé de créer 10 postes de spécialiste des questions politiques recruté sur le plan national dans 10 bureaux régionaux. Les titulaires de ces postes collaboreraient étroitement avec les assemblées départementales, les assemblées des sections communales et les conseils d'administration des sections communales. Deux autres spécialistes des questions politiques recrutés sur le plan national seraient également nécessaires, dont le premier collaborerait avec le Ministère de l'intérieur comme membre du Groupe d'appui aux institutions, et le second serait affecté au Bureau de liaison du Parlement

de façon à suivre comme il se doit les travaux des multiples commissions et groupes de travail parlementaires. Deux postes d'assistant administratif de la catégorie du Service mobile seraient supprimés, comme indiqué au paragraphe 12 ci-dessus.

18. En ce qui concerne la Section de la communication et de l'information, il est proposé de créer 13 postes supplémentaires, à savoir deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le même plan. Au paragraphe 19 de sa résolution 1702 (2006) et au paragraphe 21 de sa résolution 1743 (2007), le Conseil de sécurité a réaffirmé la nécessité de maintenir une stratégie dynamique de communication et de relations publiques pour faire mieux comprendre à la population le mandat et le rôle de la MINUSTAH en Haïti. À cette fin, le temps d'antenne quotidien de la Radio des Nations Unies sera porté à 12 heures minimum, et deux nouvelles émissions d'une heure visant à promouvoir les piliers Justice et Développement seront diffusées deux fois par semaine. Il faudrait recourir aux services de deux administrateurs recrutés sur le plan national (un rédacteur en chef radio pour l'émission consacrée à la justice et un rédacteur en chef radio pour celle ayant trait au développement) et de neuf agents des services généraux recrutés sur le plan national (5 journalistes radio, 2 chercheurs radio et 2 techniciens radio) pour répondre aux besoins liés à la diffusion d'émissions pendant une durée minimale de 12 heures par jour. En outre, deux postes de technicien des transmissions de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national seraient nécessaires pour fournir un appui suffisant à la gestion de l'exploitation technique complexe d'un système de visioconférence à l'intention des différents centres multimédias de la MINUSTAH.

19. En ce qui concerne la Section de l'assistance électorale, il est proposé de créer sept postes de coordonnateur de circonscription de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, en remplacement de 13 postes de Volontaire des Nations Unies, pour appuyer les activités de renforcement des capacités prévues dans le mandat de la MINUSTAH et apporter une assistance aux bureaux électoraux départementaux et communaux. Ces administrateurs mettraient au point des plans d'action régionaux, en se concertant avec le Conseil électoral permanent et en l'aidant pour ce qui est de la préparation des élections. La responsabilité de conseiller le Gouvernement sur l'administration des élections et la législation électorale devrait continuer d'incomber à la MINUSTAH.

Volontaires des Nations Unies : réduction nette de 12 postes

20. La réduction nette de 12 postes de Volontaire des Nations Unies résulte de la suppression de 13 postes et de la création d'un poste nouveau.

21. Il conviendrait de créer à la Section des affaires civiles un poste supplémentaire de spécialiste des questions douanières. Compte tenu des difficultés rencontrées par les autorités douanières haïtiennes, la MINUSTAH devrait déléguer auprès de celles-ci un spécialiste de ces questions, qui les aiderait pour tout ce qui touche aux politiques et aux pratiques exemplaires visant à renforcer la viabilité et la transparence du système de collecte des recettes ainsi que la surveillance de certains points d'entrée aux frontières terrestres ou maritimes.

22. En ce qui concerne la Section de l'assistance électorale, il est proposé de supprimer 13 postes de Volontaire des Nations Unies (coordonnateurs de circonscription), étant donné que les activités résiduelles liées aux élections de l'an passé devraient s'achever en juin 2007 au plus tard. Sept postes de coordonnateur de

circonscription de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national seraient créés en remplacement des 13 postes actuels de Volontaire des Nations Unies, comme indiqué au paragraphe 19 ci-dessus.

Composante 2 : sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Climat sûr et stable en Haïti

2.1.1 Les quartiers sensibles, comme Cité-Soleil et Bel-Air, sont accessibles aux organismes d'aide humanitaire et de développement, toutes les routes sont ouvertes et il est possible de circuler partout librement, sans escorte armée (exercice 2005/06 : 100 % des déplacements effectués sous escorte armée; exercice 2006/07 : 90 %; exercice 2007/08 : 30 %)

2.1.2 Le nombre total d'enlèvements signalés à Port-au-Prince est réduit (exercice 2005/06 : 531 enlèvements; exercice 2006/07 : 335 enlèvements; exercice 2007/08 : 120 enlèvements)

2.1.3 La Police nationale d'Haïti enregistre 30 000 armes (exercice 2004/05 : aucune arme enregistrée; exercice 2005/06 : aucune arme enregistrée; exercice 2006/07 : aucune arme enregistrée; exercice 2007/08 : 30 000 armes enregistrées)

2.1.4 Réduction du nombre d'homicides délictueux enregistrés officiellement en Haïti (547 en 2005/06, 483 en 2006/07 et 438 en 2007/08)

2.1.5 Augmentation du nombre de comités communautaires de prévention de la violence et de développement en activité dans les zones instables (4 en 2005/06 contre 8 en 2006/07 et 10 en 2007/08)

Produits

- 579 744 jours/homme de patrouille mobile (18 compagnies d'infanterie effectuent chacune 4 patrouilles avec 22 hommes par patrouille, 366 jours par an)
- 691 740 jours/homme d'occupation de sites fixes pour la sécurisation des principaux sites et installations (18 sites à raison de 105 hommes par site, 366 jours par an)
- 447 984 jours/homme d'occupation de points fixes ou mobiles de contrôle pour la sécurisation des principales routes (17 hommes pour chacun des 4 points de contrôle occupés par 18 compagnies d'infanterie, 366 jours par an)
- 56 364 jours/homme pour la capacité d'intervention rapide visant à éviter, par la prévention et la dissuasion, que d'éventuels problèmes de sécurité ne dégénèrent en situations dangereuses (2 compagnies de 77 hommes chacune, 366 jours par an)

- 528 sorties de patrouille aérienne (44 sorties par mois pendant 12 mois), dont des sorties effectuées par des unités militaires (5 militaires par sortie), des sorties conjointes personnel de police des Nations Unies et Police nationale haïtienne (2 membres de la police des Nations Unies et 2 membres de la Police nationale haïtienne par sortie) et des sorties effectuées par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (3 membres du personnel de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission par sortie)
- 7 200 jours/homme d'opérations (4 opérations par mois, pendant 12 mois, à raison de 150 hommes par opération) et 3 600 jours/homme d'opérations intégrées avec la Police nationale haïtienne en première ligne : patrouilles tactiques préventives conjointes, opérations tactiques dirigées contre des criminels ou des insurgés et opérations stratégiques (4 opérations par mois, pendant 12 mois, à raison de 75 membres de la police des Nations Unies par opération)
- 188 460 patrouilles effectuées par des unités de police constituées conjointement avec la Police nationale haïtienne (6 unités de police constituées comprenant chacune 3 sections effectuent des patrouilles 349 jours par an, chaque section effectuant 3 patrouilles par jour avec 10 agents de police par patrouille)
- 131 760 jours/homme de patrouille militaire pour la surveillance des principaux points de passage de la frontière (3 compagnies d'infanterie effectuent chacune 4 patrouilles, avec 30 hommes par patrouille, 366 jours par an)
- 2 196 patrouilles effectuées avec la Police nationale haïtienne en vue de renforcer les opérations de la Police nationale haïtienne aux frontières (2 spécialistes de la police des Nations Unies affectés à 3 principaux points de passage de la frontière pendant 366 jours)
- 4 392 patrouilles du périmètre extérieur de l'aéroport effectuées conjointement par la police des Nations Unies et la Police nationale haïtienne (2 patrouilles dans 3 aéroports internationaux – Port-au-Prince, Les Cayes et Cap-Haïtien – à raison de 2 membres de la police des Nations Unies par patrouille, 366 jours par an)
- Appui opérationnel à la Police nationale haïtienne, pour la gestion des troubles civils et les opérations antiémeutes
- Appui opérationnel à la Police nationale haïtienne, grâce à la colocation de membres de la police des Nations Unies dans 50 principaux postes de la Police nationale haïtienne dans l'ensemble du pays
- Opérations conjointes MINUSTAH/Police nationale haïtienne à des fins de collecte et d'analyse d'informations pour la Police nationale haïtienne
- Conseils à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et à la Police nationale haïtienne, en collaboration avec les institutions financières internationales, les organismes internationaux de développement et les organisations non gouvernementales, sur l'élaboration et l'application de la stratégie nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et la réduction de la violence dans les communautés et sur l'amélioration de la législation portant contrôle des armes légères et de petit calibre, et appui logistique pour la mise en œuvre des aspects opérationnels du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, notamment le stockage, la cession et la destruction des armes réunies
- Conseils à la Police nationale haïtienne pour l'enregistrement des armes légères dans la base de données sur la gestion des armes (système de gestion de la démobilisation, de la réinsertion et des armes)
- Exécution de 50 projets communautaires de renforcement des capacités par l'intermédiaire des comités communautaires de prévention de la violence et de développement s'occupant directement de la réinsertion de membres de gangs armés ainsi que d'enfants et de femmes associés à la violence armée

- Conseils aux autorités haïtiennes (pouvoir exécutif, Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, Ministère de la justice, etc.) sur la conception et la mise en place de mécanismes de justice transitoire en vue de renforcer le cadre juridique du programme de désarmement, notamment par la tenue de deux conférences et de 15 réunions de consultation et de sensibilisation aux questions de justice transitoire à l'intention de personnalités publiques, de représentants de la société civile et de groupes communautaires
- Campagnes nationales d'information, de plaidoyer et de sensibilisation sur le maintien de l'ordre au moyen d'émissions radiophoniques quotidiennes des Nations Unies (520 bulletins d'information, 52 émissions d'actualité, 52 émissions axées sur la prestation de services et 104 émissions coproduites avec les membres de l'équipe de pays), 12 émissions télévisées, publication de 12 articles hebdomadaires dans le journal local, site Web, conférences de presse, communiqués de presse, diffusion d'informations sur le service d'assistance téléphonique de la police des Nations Unies, articles de promotion (150 banderoles, 30 000 dépliant, 5 000 tee-shirts, 3 000 affiches, 50 000 prospectus) et organisation de trois manifestations publiques sur l'ordre public, en coopération avec la police des Nations Unies et la Police nationale haïtienne, dans les centres d'information à l'intention de 30 membres de la société civile, de journalistes et des autorités locales (vidéoconférence, ateliers ou débat)
- Campagne nationale d'information, de plaidoyer et de sensibilisation sur la non-violence et le contrôle des armes en appui à l'opération de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi que sur la réduction de la violence, la mobilisation communautaire et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants, au moyen de 2 émissions hebdomadaires et de 6 émissions spéciales de la Radio des Nations Unies, de 12 messages à la radio, 8 émissions télévisées, ainsi que la publication de 8 articles hebdomadaires dans un journal local, site Web, conférences de presse, communiqués de presse, articles de promotion (120 banderoles, 20 000 dépliant, 5 500 tee-shirts, 52 000 prospectus, 5 500 affiches, 25 000 autocollants, 1 000 bandanas, 300 ballons de football) et organisation de trois manifestations publiques sur la non-violence et le contrôle des armes dans les centres d'information à l'intention de 30 membres de la société civile (vidéoconférence, ateliers ou débat)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Progrès sur la voie de la réforme et de la restructuration de la Police nationale haïtienne

2.2.1 Augmentation du nombre total d'agents de la Police nationale haïtienne ayant prêté serment (5 506 en 2005/06 contre 7 000 en 2006/07 et 8 500 en 2007/08)

2.2.2 Mise en place à la Police nationale haïtienne d'un centre de criminalistique, doté notamment de services de balistique, d'analyse d'empreintes digitales et de toxicologie

2.2.3 La Police nationale haïtienne recouvre la pleine responsabilité de la sécurisation des principales institutions nationales (Palais national, Parlement et ministères)

2.2.4 Augmentation de 50 % des patrouilles effectuées par la Police nationale haïtienne dans les quartiers sensibles de Port-au-Prince et en dehors de la capitale (75 % des patrouilles sont effectuées par la Police nationale haïtienne en 2007/08 contre 25 % en 2006/07 et 5 % en 2005/06)

Produits

- Conseils à la Police nationale haïtienne sur la planification, la gestion et la coordination de la mise en œuvre de son plan de réforme
- Formation de base de 1 400 élèves policiers, y compris un stage de formation pratique de trois mois et la vérification des antécédents des candidats
- Stage d'encadrement en vue du perfectionnement de 1 000 policiers haïtiens dont la procédure de sélection a révélé que les compétences dans certains domaines étaient insuffisantes
- 18 stages de formation spécialisée sur les questions de police judiciaire à l'intention de 600 policiers haïtiens et sur les questions de maintien de l'ordre à l'intention de 1 000 policiers haïtiens
- Création d'un groupe d'intervention composé de 50 policiers haïtiens et renforcement des capacités de 100 policiers pour les opérations de protection rapprochée
- Conseils à la Police nationale haïtienne, de concert avec d'autres autorités haïtiennes, sur l'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée de la frontière
- Conseils à la Police nationale haïtienne sur la mise en place d'un système de gestion du parc de 450 véhicules de la police et formation de 20 membres de la Police nationale haïtienne à l'entretien et à la réparation des véhicules et des groupes électrogènes de ce service
- Conseils à la Police nationale haïtienne pour la conception et la mise en œuvre d'un système renforcé de gestion du budget, des finances et des marchés pour la Police nationale haïtienne
- Conseils à la Police nationale haïtienne, en coopération avec les donateurs, sur la conception d'un système national de communications
- Conseils à la Police nationale haïtienne pour la mise en place, à la Direction de la police judiciaire, d'une base de données sur les dossiers, concernant notamment la criminalité organisée, la lutte contre les enlèvements, les stupéfiants, la contrebande, la traite de personnes, le trafic d'armes illicites et le blanchiment de capitaux, les meurtres, les viols et la maltraitance des enfants, qui servirait d'outil pour surveiller le déroulement des affaires en vue d'accroître le nombre de suspects à arrêter
- Conseils à la Police nationale haïtienne sur l'élaboration de politiques et de procédures de gestion du personnel propres à favoriser les nominations et les promotions au mérite
- Conception d'un programme de perfectionnement à l'intention de 50 officiers supérieurs à la nouvelle École de la Police nationale haïtienne en vue de renforcer les nouvelles normes en matière de promotion
- Vérification de l'intégrité de 4 500 membres de la Police nationale haïtienne, de concert avec le Bureau de l'Inspecteur général, la police de la MINUSTAH prêtant conseils en matière de certification de la formation et de sensibilisation des membres de la Police nationale haïtienne
- Surveillance des services de police administrative et judiciaire de la Police nationale haïtienne, grâce à la mise en place d'un système informatisé de surveillance de la police, en vue de déterminer s'ils respectent les politiques, les procédures, les droits de l'homme, la loi et les normes et pratiques professionnelles
- Élaboration d'un programme de formation révisé de la Police nationale haïtienne qui intègre les droits de l'homme dans la formation théorique et pratique de tous les policiers
- Formation aux droits de l'homme et à la protection de l'enfance à l'intention de 60 inspecteurs de l'École de police et 1 400 recrues
- Conseils à la Police nationale haïtienne sur les questions relatives aux droits de l'enfant en vue de renforcer les capacités de la Brigade de protection des mineurs dans les 10 départements

- Conseils à la Police nationale haïtienne sur l'élaboration de procédures opérationnelles spéciales et la mise en place dans les commissariats d'installations d'accueil des femmes victimes de la violence
- Deux stages de formation sur les questions d'égalité entre les sexes à l'intention de 30 membres de la Police nationale haïtienne dans deux départements
- Prise en charge, dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, de 350 anciens policiers relevés de leurs fonctions par la Police nationale haïtienne à l'issue de la procédure de filtrage
- Campagne nationale d'information sur la réforme de la police, y compris 6 émissions à la Radio des Nations Unies, 2 émissions télévisées, la publication de 2 articles hebdomadaires dans un journal local, un site Web, des conférences de presse, des communiqués de presse, 50 000 prospectus, et 2 manifestations publiques organisées en coopération avec la Police nationale haïtienne dans les centres d'information à l'intention de 30 membres de la société civile, de journalistes et des autorités locales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Réforme et renforcement institutionnel des systèmes judiciaire et pénitentiaire en Haïti

2.3.1 Augmentation du nombre de jugements rendus dans des affaires pénales dans les juridictions pilotes (157 à Cap-Haïtien, 456 à Les Cayes et 115 à Port-au-Prince en 2005/06; 163 à Cap-Haïtien, 474 à Les Cayes et 158 à Port-au-Prince en 2006/07; 169 à Cap-Haïtien, 492 à Les Cayes et 124 à Port-au-Prince en 2007/08)

2.3.2 Réduction du pourcentage de prisonniers en détention provisoire illégale et prolongée (90 % en 2005/06 contre 85 % en 2006/07 et 75 % en 2007/08)

2.3.3 Tenue des premières audiences des tribunaux pour mineurs de Cap-Haïtien et de Port-au-Prince

2.3.4 Réduction du pourcentage d'évasion dans les prisons (2 % en 2005/06 contre 1,5 % en 2006/07 et 1 % en 2007/08)

2.3.5 Augmentation du nombre d'agents de la Direction de l'administration pénitentiaire recrutés et ayant bénéficié d'une formation (450 en 2007/08 contre 300 en 2006/07, 200 en 2005/06 et aucun en 2004/05)

2.3.6 Adoption de trois lois pour garantir l'indépendance de l'appareil judiciaire (concernant le Conseil supérieur de la magistrature, le statut des magistrats et l'École de la magistrature) et promotion des amendements nécessaires à apporter aux lois existantes

Produits

- Assistance technique aux autorités haïtiennes pour la réforme législative touchant les lois qui doivent être amendées, abrogées ou promulguées immédiatement concernant l'indépendance de l'appareil judiciaire (par exemple, celles relatives au Conseil supérieur de la magistrature, au statut des magistrats et à l'École de la magistrature) et l'adoption de réformes urgentes touchant le Code pénal et le Code de procédure pénale, y compris la sensibilisation en vue de leur amendement et de leur promulgation d'urgence, et sur la ratification de conventions internationales relatives à la lutte contre la drogue, la criminalité organisée et la corruption

- Assistance technique au Ministère de la justice pour l'adoption d'un plan stratégique visant à prévenir et à combattre la corruption au sein du système judiciaire
- Assistance au Ministère de la justice et à l'École de la magistrature en vue de soutenir les efforts concertés qu'ils déploient pour mettre en place une école de la magistrature qui fonctionne bien et qui dispense des programmes d'enseignement judiciaires à l'intention des futurs membres du personnel judiciaire
- Organisation de 10 stages de formation à l'intention de 250 juges, procureurs, juges de paix, clerks et administrateurs d'une juridiction sur des sujets donnés touchant le droit pénal, le droit substantiel et les lois procédurales, en coordination avec le Ministère de la justice et l'École de la magistrature
- Conseils au Ministère de la justice et aux présidents et procureurs de certains tribunaux sur la création et le fonctionnement de groupes de travail spécialisés sur la criminalité organisée et la corruption et sur le renforcement des capacités du personnel judiciaire
- Avis au Ministère de la justice sur la création de tribunaux pour mineurs à Port-au-Prince et à Cap-Haïtien
- Avis au Ministère de la justice sur l'élaboration et la mise en place d'un programme de juges itinérants
- Prestation continue de conseils et d'un encadrement aux membres du personnel judiciaire (10 procureurs, 10 juges d'instruction et 10 juges d'instance), participation à des réunions régulières de coordination entre les membres du personnel judiciaire et la Police nationale haïtienne et promotion de l'application de lois tombées en désuétude (par exemple, la procédure sommaire en matière pénale), l'objectif général étant de réduire le nombre de détentions provisoires illégales et de veiller au respect d'une procédure régulière en matière pénale
- Assistance et appui technique au Ministère de la justice, aux différentes associations d'avocats et aux donateurs pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'assistance juridique viable dans tout le pays
- Assistance et appui technique au Ministère de la justice pour la révision et l'adoption de la stratégie nationale d'administration pénitentiaire (plan quinquennal)
- Encadrement et formation, par l'intermédiaire de 16 spécialistes sur le terrain, des cadres moyens et supérieurs des centres de détention à Port-au-Prince et dans cinq départements et prestation d'avis et d'un appui technique à leur intention sur divers aspects de l'administration pénitentiaire, notamment la sécurité, la gestion des détenus, les questions financières et la politique en matière de santé
- Organisation de 10 stages de formation aux droits de l'homme d'une durée de deux heures chacun à l'intention de 40 nouveaux magistrats en attendant l'ouverture de l'École de la magistrature
- Organisation des 20 stages de recyclage aux droits de l'homme à l'intention de 90 membres du personnel judiciaire et de 60 agents de l'administration pénitentiaire dans six départements
- Création de 10 instances interinstitutionnelles dans les départements pour renforcer la coordination et la communication entre les autorités judiciaires, la police et l'administration pénitentiaire
- Campagne nationale d'information sur l'administration de la justice, y compris 6 émissions à la Radio des Nations Unies, 4 émissions télévisées, la promotion de la pratique des boîtes à plaintes, la publication de 4 articles hebdomadaires dans un journal local, un site Web, des conférences de presse, des communiqués de presse, 100 banderoles, 10 000 dépliants, 5 000 tee-shirts, 100 000 prospectus, 5 000 affiches, 5 000 pins et 4 ateliers d'information organisés dans les centres d'information à l'intention de 30 membres de la société civile

Facteurs externes : Les donateurs fourniront des contributions volontaires à l'appui de la planification et de l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et exécuteront des programmes coordonnés permettant d'appuyer, par des ressources et une assistance technique, la réforme de la Police nationale haïtienne et des secteurs judiciaire et pénitentiaire; les parties prenantes à tous les niveaux continueront de coopérer.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2, sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit

<i>Catégorie</i>											Total
I. Contingents											
Effectif approuvé 2006/07											7 500
Effectif proposé 2007/08											7 200
Variation nette											(300)
II. Police des Nations Unies											
Effectif approuvé 2006/07											897
Effectif proposé 2007/08											951
Variation nette											54
III. Unités de police constituées											
Effectif approuvé 2006/07											1 000
Effectif proposé 2007/08											1 000
Variation nette											–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>											
<i>Volontaires des Nations Unies</i>											
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel				Total
IV. Personnel civil											
Bureau du commandant de la force											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	–	–	–	1	–	2	3	–	5
Effectif proposé 2007/08	–	1	–	–	–	1	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes temporaires approuvés 2006/07 ^b	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	2
Postes temporaires proposés 2007/08 ^b	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	–	–	1	1	–	3	4	–	7
Effectif proposé 2007/08	–	1	–	–	1	1	–	3	4	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef de la police											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	5	–	1	1	–	8	3	–	11
Effectif proposé 2007/08	–	2	5	–	2	1	–	10	23	22	55
Variation nette	–	1	–	–	1	–	–	2	20	22	44
Cellule d'analyse conjointe de la Mission											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	1	–	1	–	3	–	1	4
Variation nette	–	–	1	1	–	1	–	3	–	1	4

Catégorie											Total
Centre d'opération civilo-militaire											
Effectif approuvé 2006/07	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2007/08	-	-	1	4	-	-	-	5	-	-	5
Variation nette	-	-	1	4	-	-	-	5	-	-	5
Section des affaires juridiques											
Effectif approuvé 2006/07	-	-	3	-	1	-	-	4	3	-	7
Effectif proposé 2007/08	-	-	3	1	1	-	-	5	2	-	7
Variation nette	-	-	-	1	-	-	-	1	(1)	-	-
Section de la justice											
Effectif approuvé 2006/07	-	1	6	6	-	1	-	14	22	8	44
Effectif proposé 2007/08	-	1	8	9	-	1	-	19	22	10	51
Variation nette	-	-	2	3	-	-	-	5	-	2	7
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion											
Effectif approuvé 2006/07	-	-	2	3	-	1	-	6	30	20	56
Effectif proposé 2007/08	-	-	2	3	-	1	-	6	36	14	56
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	6	(6)	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2006/07	-	3	16	9	2	4	-	35	61	28	123
Effectif proposé 2007/08	-	4	20	18	3	5	-	51	86	47	183
Variation nette	-	1	4	9	1	1	-	16	25	19	60
Postes temporaires approuvés 2006/07 ^b	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	2
Postes temporaires proposés 2007/08 ^b	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total											
Effectif approuvé 2006/07	-	3	16	9	3	4	-	35	62	28	125
Effectif proposé 2007/08	-	4	20	18	4	5	-	51	87	47	185
Variation nette	-	1	4	9	1	1	-	16	25	19	60
V. Personnel fourni par le Gouvernement											
Effectif approuvé 2006/07											-
Effectif proposé 2007/08											16
Variation nette											16
Total général (I-IV)											
Effectif approuvé 2006/07											9 522
Effectif proposé 2007/08											9 352
Variation nette											(170)

^a Comprend le personnel recruté sur le plan national (administrateurs et agents des services généraux).

^b Financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

*Justification***Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 16 postes**

23. L'augmentation de 16 postes tient à la création de 12 postes (1 D-2, 3 P-5, 7 P-3 et 1 agent du Service mobile), au redéploiement de 3 postes [1 P-5, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en vue de la création de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et à la transformation d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national en poste de la classe P-3. Un poste P-3 a été également déclassé à P-2.

24. Dans le Bureau du chef de la police, il est proposé de créer un poste de chef adjoint de la police chargé du développement (D-1) et un poste d'assistant administratif (Service mobile) pour assister le chef adjoint dans ses activités quotidiennes. En août 2006, le Gouvernement haïtien a approuvé le plan de réforme de la Police nationale haïtienne, élément essentiel du mandat de la MINUSTAH pendant cette phase de la Mission. Pour gérer et mettre en œuvre le plan de réforme, la police de la MINUSTAH mettra en place cinq directions pour les différents domaines d'action : la Direction des programmes et de la planification, la Direction du développement et du renforcement des capacités, la Direction des services techniques, la Direction des services administratifs et la Direction de la formation. Conformément à la résolution 1702 (2006), par laquelle le Conseil de sécurité a autorisé l'augmentation de l'effectif de la police de la MINUSTAH par un apport de 54 éléments de plus, le secteur du développement est appelé à avoir l'impact le plus important, d'autant qu'il a pour responsabilités le développement des fonctions d'inspecteur général, la police judiciaire, la protection rapprochée, les affaires maritimes et aériennes, les contrôles aux frontières, les migrations et les forêts, la protection civile, les incendies et les catastrophes naturelles ainsi que les services territoriaux. On pense que la gestion de ce secteur sera une activité complexe, intense et très délicate qui nécessitera la coordination des apports des États Membres donateurs, du Gouvernement haïtien, des organismes et programmes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Vu l'ampleur des tâches afférentes, il est proposé que le poste de chef adjoint de la police chargé du développement soit approuvé à la classe D-1.

25. Comme indiqué au paragraphe 8 ci-dessus, il est proposé de redéployer trois postes du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en vue de la création de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission comme entité distincte. Au paragraphe 33 de son rapport (A/59/736/Add.13), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a approuvé le projet de création de ces trois postes au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en vue de la mise en place d'une Cellule d'analyse conjointe de la Mission, dont un poste de spécialiste des questions politiques hors classe (P-5), un poste d'analyste (P-3) et un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]. Les titulaires de ces postes remplissent déjà des fonctions d'analyse conjointe de la Mission. La Cellule procède, à partir des informations reçues des principales composantes de la Mission, à des évaluations de risque portant sur tous les aspects – politiques, humanitaires, police, désarmement, démobilisation et réinsertion, et militaires – de la Mission. Pour ce faire, elle regroupe et vérifie l'information reçue et établit des analyses et des documents directifs pour étayer la prise des décisions. Conformément à la politique suivie, un examen des besoins de la MINUSTAH en matière d'analyse conjointe de la Mission a été effectué, dont il ressort que la création de postes

propres en la matière permettrait d'assurer une coordination efficace et de doter la Mission des ressources nécessaires pour analyser les renseignements.

26. Conformément à la politique suivie, il est proposé de mettre en place un centre d'opération civilo-militaire et de créer à cette fin un poste de chef des opérations (P-5), dont le titulaire sera chargé de gérer et de superviser le fonctionnement du centre, et quatre postes de spécialiste des opérations (P-3), dont les titulaires seront chargés de rédiger divers documents. Le centre d'opération civilo-militaire fonctionnera 24 heures sur 24 et de manière intégrée, avec du personnel militaire, des membres de la police des Nations Unies, des agents de sécurité et du personnel des affaires civiles. Il coordonnera les interventions en cas de crise, établira les ordres pour les opérations à l'échelle de la Mission et les directives pour les activités multisectorielles, présentera de façon intégrée la situation dans la zone de la Mission, établira quotidiennement des rapports opérationnels d'ensemble et des rapports succincts en cas d'urgence, et maintiendra des liens de communication permanente entre la direction, les diverses sections de la Mission, les bureaux régionaux, les composantes militaire et de police et le personnel civil. Afin de maintenir la mémoire institutionnelle et d'assurer la continuité, il faudrait doter le centre d'opération civilo-militaire de postes propres.

27. Dans la Section des affaires juridiques, il est proposé de reclasser un poste de juriste (administrateur recruté sur le plan national) à la classe P-3 étant donné la pénurie de candidats haïtiens qualifiés, un grand nombre d'Haïtiens formés ayant quitté le pays du fait de la situation en matière de sécurité. La Section devrait disposer d'un expert international qui s'occuperait du droit administratif, du droit pénal et procédural, du droit international (privilèges et immunités) et des règles et règlements des Nations Unies.

28. Dans la Section de la justice, il est proposé de créer deux postes de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) et trois postes de spécialiste des affaires judiciaires (P-3). Dans sa résolution 1702 (2006), le Conseil de sécurité a engagé le Gouvernement haïtien à opérer une réforme d'ensemble touchant la police, l'appareil judiciaire et l'administration pénitentiaire, à protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales et à mettre fin à l'impunité. Pour mener à bien ce mandat, la Mission met en œuvre le programme d'accompagnement, notamment en prêtant conseil au Ministère de la justice dans les domaines de la politique et de la planification en matière juridique et stratégique, de l'élaboration d'urgence de lois emblématiques touchant en particulier l'indépendance de l'appareil judiciaire, du budget et de l'administration, ainsi que de la coordination et du dialogue avec les donateurs. À cette fin, un spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) est appelé à s'occuper, en collaboration directe avec le Groupe de l'inspection judiciaire et le Conseil supérieur de la magistrature, de la procédure de validation (évaluation des antécédents professionnels et de la moralité de tous les magistrats – juges et procureurs), du renforcement des capacités d'inspection judiciaire et de la réorganisation du Conseil supérieur de la magistrature en vue d'en améliorer le fonctionnement. L'autre spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) prêterait assistance au Ministère de la justice et à certains tribunaux et bureaux de procureur pour la mise en place de groupes de travail spéciaux dans le cadre de la lutte contre les gangs, la criminalité organisée et la corruption. Vu que l'on s'attache à présent à renforcer les institutions judiciaires hors de Port-au-Prince, la Section de la justice a ouvert deux bureaux auxiliaires et entend en ouvrir encore dans cinq autres régions. Il faudra deux spécialistes des affaires judiciaires pour les nouveaux bureaux à Saint-

Marc et à Miragoâne; ceux-ci s'occuperaient du programme d'accompagnement et contribueraient directement à l'exécution du programme d'accès à la justice du Gouvernement tout en gérant les bureaux régionaux et l'exécution de tous les programmes relatifs à la justice dans les régions. Il faudrait renforcer le service de la Section de la justice chargé du bureau Ouest par l'apport d'un spécialiste des affaires judiciaires (P-3) étant donné l'important volume du travail et la complexité des affaires dans cette région. L'intéressé prêterait conseil aux juges et aux procureurs du tribunal de Port-au-Prince et d'autres tribunaux de la région de l'ouest.

29. Dans la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, il est proposé de reclasser un poste P-3 (spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion) en poste P-2 (spécialiste des opérations) dans le cadre de la restructuration de la Section. Le spécialiste des opérations sera chargé de la gestion des armes au titre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et notamment de vérifier les numéros de série des armes remises et de surveiller les participants au programme, entre autres, en assurant le suivi des avantages offerts et en procédant à une analyse des tendances concernant le profil des participants.

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 25 postes

30. L'augmentation nette de 25 postes (5 administrateurs et 20 agents des services généraux, tous recrutés sur le plan national) tient à la création de 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, à la transformation de 6 postes de Volontaire des Nations Unies en postes d'administrateur recruté sur le plan national et au reclassement d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national à P-3.

31. Dans le Bureau du chef de la police, il est proposé de créer 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en vue de renforcer la capacité du Bureau de réaliser les activités prescrites concernant la réforme de la Police nationale haïtienne et l'appui continu de la MINUSTAH au renforcement institutionnel de la Police nationale haïtienne. Il est prévu que la MINUSTAH offrirait des compétences spécialisées et que les donateurs bilatéraux fourniraient des contributions financières directes. Les 20 postes proposés seraient les suivants : a) 10 assistants à la saisie chargés de saisir les données dans les bases de données criminelles, opérationnelles et administratives qui seront créées pendant la mise en œuvre du plan de réforme de la Police nationale haïtienne; b) 5 techniciens des communications chargés de fournir un appui technique pour l'entretien des installations de communications et les aménagements découlant du plan de réforme et de contribuer à la formation des membres de la Police nationale en matière de communications; c) 4 assistants administratifs, dont chacun serait affecté à l'une des directions suivantes : formation, services techniques, développement et renforcement des capacités, et administration et services généraux; enfin d) un chauffeur qui serait affecté au service du nouveau chef adjoint de la police chargé du développement.

32. Dans la Section des affaires juridiques, il est proposé de reclasser un poste de juriste recruté sur le plan national à la classe P-3 étant donné la pénurie de candidats nationaux qualifiés, un grand nombre d'Haïtiens formés ayant quitté le pays du fait de la situation en matière de sécurité. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 27 ci-dessus, la Section devrait disposer d'un expert international qui s'occuperait du

droit administratif, du droit pénal et procédural, du droit international (privilèges et immunités) et des règles et règlements des Nations Unies.

33. Dans la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, il est proposé de transformer six postes de Volontaire des Nations Unies (spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion) en postes d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste du développement communautaire). Dans le cadre de la mise en place de capacités nationales pour réduire la violence dans les quartiers, six comités pilotes de prévention de la violence et de développement ont été créés avec le concours de la Section. Quatre autres seraient nécessaires pour contribuer à renforcer la sécurité dans les quartiers les plus violents. Il faudrait fournir sans relâche un appui pour le renforcement de ces structures communautaires pendant environ 18 mois, jusqu'en décembre 2008, après quoi l'appui de la MINUSTAH pourrait être progressivement réduit. Il faudrait, à cette fin, six administrateurs recrutés sur le plan national qui feraient office de spécialistes du développement communautaire.

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 19 postes

34. L'augmentation nette de 19 postes tient à la création de 25 postes et à la transformation de 6 postes en postes d'agent recruté sur le plan national.

35. Dans la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, un Volontaire des Nations Unies devrait faire office de spécialiste de l'information et contribuer à faire face au surcroît d'activités de la Cellule, consistant notamment à surveiller la situation quotidienne et les informations diffusées par les médias ainsi qu'à analyser les informations recueillies. Conformément à la politique suivie, un examen des besoins de la MINUSTAH en matière d'analyse conjointe de la Mission a été effectué, dont il ressort que la création de postes propres en la matière permettrait d'assurer une coordination efficace et de doter la Mission des ressources nécessaires pour analyser les renseignements.

36. Dans le Bureau du chef de la police, il est proposé d'affecter 22 postes supplémentaires de Volontaire des Nations Unies à la Police nationale haïtienne afin de l'aider à mettre en œuvre son plan de réforme. Ce sont les membres des unités de police constituées qui disposent généralement des compétences nécessaires pour appuyer le plan de réforme. Toutefois, d'autres connaissances spécialisées seraient nécessaires pour mettre en place des capacités techniques supplémentaires dans des domaines d'action ne relevant pas de la compétence des membres des unités de police constituées. Vu que le mandat de la Mission est davantage axé sur la réforme de la Police nationale haïtienne, des ressources additionnelles seraient nécessaires pour appuyer les activités de réforme et de développement y afférentes. Les 22 postes supplémentaires proposés seraient les suivants : 1 poste de spécialiste de la planification des projets, 1 poste de coordonnateur de projets, 1 poste d'architecte, 1 poste d'ingénieur infrastructures, 1 poste d'ingénieur chargé de l'entretien, 2 postes de spécialiste de la logistique, 2 postes de spécialiste des achats, 2 postes de spécialiste des approvisionnements, 1 poste d'ingénieur radio, 1 poste d'ingénieur en téléphonie, 1 poste d'ingénieur des micro-ondes, 1 poste de fonctionnaire du budget, 1 poste de comptable, 1 poste de fonctionnaire des finances, 1 poste d'auditeur interne, 2 postes de juriste et 2 postes d'administrateur du personnel.

37. Dans la Section de la justice, deux postes supplémentaires de Volontaire des Nations Unies sont proposés. Comme indiqué au paragraphe 28 ci-dessus, le Conseil de sécurité, au paragraphe 8 de sa résolution 1702 (2006) et au paragraphe 6 de sa résolution 1743 (2007), a engagé la MINUSTAH à aider le Gouvernement haïtien à renforcer les institutions de l'État, en particulier hors de Port-au-Prince. À cette fin, deux bureaux auxiliaires de justice ont été créés et de nouveaux seraient créés dans cinq autres régions. Les deux Volontaires des Nations Unies feraient office de spécialistes des affaires judiciaires et prêteraient concours aux nouveaux bureaux de Saint-Marc et de Miragoâne.

38. Dans la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, il est proposé de transformer six postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion en postes d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste du développement communautaire). Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 33 ci-dessus, dans le cadre de la mise en place de capacités nationales pour réduire la violence dans les quartiers, six comités pilotes de prévention de la violence et de développement ont été créés avec le concours de la Section. Quatre autres seraient nécessaires pour contribuer à renforcer la sécurité dans les quartiers les plus violents. Il faudrait fournir sans relâche un appui pour le renforcement de ces structures communautaires pendant environ 18 mois, jusqu'en décembre 2008, après quoi l'appui de la MINUSTAH pourrait être progressivement réduit.

Composante 3 : droits de l'homme

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Progrès en matière de promotion et de protection des droits de l'homme en Haïti, en ce qui concerne plus particulièrement les femmes et les enfants

3.1.1 Adoption de législation par le Parlement concernant l'Office de la protection du citoyen conformément aux Principes de Paris

3.1.2 Signature et renvoi au Parlement pour ratification de deux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

3.1.3 Augmentation du nombre d'affaires relatives aux droits de l'homme donnant lieu à l'ouverture d'une enquête de l'Inspection générale et déférées aux tribunaux en vue de poursuites (2005/06 : 56 enquêtes – 3 affaires déférées aux tribunaux; 2006/07 : 75 – 15; 2007/08 : 100 – 25)

Produits

- 12 rapports aux autorités haïtiennes, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales, aux donateurs et au grand public sur la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du pays
- Publication de 3 rapports thématiques sur des questions spécifiques relatives aux droits de l'homme, établis en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies
- Formation de 240 membres d'institutions haïtiennes de défense des droits de l'homme dans 10 départements au contrôle du respect des droits de l'homme et aux enquêtes

- Organisation de 7 séances de formation à l'intention de 130 participants sur la collecte de données concernant des actes de violence envers des femmes et le renforcement des capacités de groupes officieux composés d'hommes déterminés à lutter contre la violence à l'égard des femmes
- Suivi de la situation des enfants dans des conflits armés et établissement de rapports à ce sujet à l'intention du Conseil de sécurité et des États Membres conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1612 (2005)
- Conseils à l'Inspection générale de la Police nationale haïtienne sur l'ouverture d'enquêtes au sujet d'affaires concernant les droits de l'homme et sur le suivi de ces affaires
- Rédaction de rapports sur les droits de l'homme en vue de faire connaître aux membres de la Police nationale haïtienne ceux des leurs qui se livrent à de graves violations ou à des violations répétées des droits de l'homme pour présentation au Bureau de l'Inspecteur général aux fins de la sélection des membres de la police
- Une campagne d'information nationale sur les droits de l'homme à l'intention du grand public pendant l'année, comprenant : 12 émissions de la Radio des Nations Unies, 6 spots radio, 6 émissions de télévision, 4 pages dans le journal local; 4 articles sur le site Web; 4 conférences de presse et 4 communiqués de presse; 20 spots radio diffusés par des stations de radio locales, 250 000 livrets, 100 banderoles, 10 000 dépliants, 5 000 tee-shirts, 100 000 brochures, 10 000 affiches; 2 séminaires/conférences de trois jours à l'intention de 50 participants, 2 manifestations publiques dans les centres de presse à l'intention de 30 membres de la société civile
- Une campagne d'information nationale à l'intention du grand public sur la participation des femmes à la vie politique pendant l'année, notamment : 2 émissions de la Radio des Nations Unies, 2 émissions de télévision, 2 pages dans le journal local, 2 articles sur le site Web, 2 conférences de presse et 2 communiqués de presse; 20 banderoles, 500 tee-shirts, 2 000 brochures, 500 affiches

Facteurs externes : Les parties prenantes s'engageront à enquêter sur les violations des droits de l'homme et à entamer des poursuites conformément aux normes internationales et en coopération avec les organismes internationaux; elles seront disposées à engager un dialogue avec le Gouvernement sur des questions relatives aux droits de l'homme; elles continueront à coopérer à tous les niveaux.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, droits de l'homme

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité					
Section des droits de l'homme											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	5	12	–	1	–	19	24	5	48
Effectif proposé 2007/08	–	1	6	13	–	1	–	21	24	6	51
Variation nette	–	–	1	1	–	–	–	2	–	1	3
Section de la protection de l'enfance											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	–	–	–	–	1	3	1	5
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	1	3	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Groupe de la parité des sexes										
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	1	–	–	2	5	–	7
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	1	–	–	2	5	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Total										
Effectif approuvé 2006/07	–	1	7	13	–	1	22	32	6	60
Effectif proposé 2007/08	–	1	8	14	–	1	24	32	8	64
Variation nette	–	–	1	1	–	–	2	–	2	4

^a Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de deux postes

39. Dans la Section des droits de l'homme, il est proposé de créer deux postes de spécialiste des enquêtes sur les violations des droits de l'homme (1 P-4 et 1 P-3) en raison du projet de mise en place d'un mécanisme de sélection commun dans lequel la Section des droits de l'homme jouerait un rôle majeur de l'enquête initiale à la sélection et à la certification finales des membres de la Police nationale haïtienne. Ces deux spécialistes devraient donc collaborer avec la police des Nations Unies pour ce qui est des enquêtes individuelles sur les compétences et l'intégrité, de la compilation, de l'examen et de l'analyse des données et des recommandations finales.

Volontaires des Nations Unies : augmentation de deux postes

40. Dans la Section des droits de l'homme, un poste supplémentaire de spécialiste des enquêtes sur les violations des droits de l'homme serait nécessaire pour assister les membres de la police des Nations Unies affectés au mécanisme de sélection commun décrit au paragraphe précédent.

41. Dans le Groupe de la parité des sexes, il sera nécessaire de créer un poste de spécialiste du renforcement des capacités pour appuyer les activités menées dans les 10 départements touchant le renforcement des capacités de participation des femmes à la vie politique dans le cadre de la stratégie postélectorale. Une des fonctions importantes du titulaire serait notamment d'appuyer le Réseau de femmes candidates pour gagner les élections afin d'élargir l'espace politique ouvert aux femmes en Haïti, leur permettant ainsi de mettre au point des formations, procéder à des échanges de bonnes pratiques, tirer des enseignements de l'expérience sur le terrain et décentraliser les activités de Port-au-Prince vers les régions.

Composante 4 : coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.1 Amélioration de la situation humanitaire et progrès en matière de relèvement économique et de réduction de la pauvreté en Haïti

4.1.1 Mise en place, par le Gouvernement, de mécanismes de coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement dans 10 départements aux fins de la planification des questions de développement (2005/06 : 2, 2006/07 : 7, 2007/08 : 10)

4.1.2 Augmentation du nombre de mécanismes de coordination départementaux (Tables de concertation départementales et coordination sectorielle connexe), grâce auxquels le Ministère de la planification et de la coopération externe planifie et régleme effectivement la fourniture de services sociaux de base, sans aide extérieure (2005/06 : 0, 2006/07 : 0, 2007/08 : 2)

4.1.3 Augmentation de 33 % du taux d'emploi pour les groupes socioéconomiques les plus pauvres par comparaison avec 2005/06 (2005/06 : 75 300 mois de travail, 2006/07 : 160 000 (projection), 2007/08 : 100 000)

Produits

- Coordination des activités de la Mission avec celles du Gouvernement haïtien et de la communauté internationale, grâce à 12 rencontres avec le Groupe restreint de donateurs (au niveau diplomatique) et à 12 rencontres avec le groupe de coordination des donateurs (au niveau local), 10 rencontres avec l'équipe de pays des Nations Unies et 10 rencontres avec le Ministère de la planification et de la coopération externe
 - Appui aux Tables de concertation départementales grâce à la formation d'un interlocuteur du Ministère de la planification et de la coopération externe aux échelons central et départemental et à des conseils sur la coordination des réunions relatives aux Tables de concertation dans 10 départements avec la participation de responsables gouvernementaux et de représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'associations de la société civile
 - Renforcement des capacités du Ministère de la planification et de la coopération externe grâce à la formation en cours d'emploi de 35 membres de son personnel par 7 administrateurs recrutés sur le plan national
 - Organisation de 10 ateliers (un dans chaque département) sur les Tables de concertation départementales et le tableau des activités prévues en matière de fourniture de services sociaux
 - Formation de 200 hauts fonctionnaires à la gouvernance (15 à 20 directeurs et responsables gouvernementaux de haut niveau dans chaque département)
 - Appui au Gouvernement et aux efforts déployés par les organismes humanitaires pour faire face aux catastrophes (naturelles et provoquées par l'homme) dans 10 départements dans le domaine des communications, de la logistique et de la sécurité
 - Campagnes nationales d'information et de sensibilisation portant sur les institutions locales chargées de la gestion des risques et des catastrophes naturelles pendant l'année, notamment 2 émissions de la Radio des Nations Unies, 5 spots radio, 1 émission de télévision, 2 pages dans le journal local, 2 articles sur le site Web, 2 conférences de presse et 2 communiqués de presse, et articles promotionnels : 20 banderoles, 500 tee-shirts, 1 000 affiches, 10 000 brochures
-

Facteurs externes : Il n'y aura pas de catastrophe naturelle majeure ayant des répercussions sur la situation humanitaire; les donateurs verseront ponctuellement les fonds annoncés; les parties prenantes tous les niveaux continueront à coopérer.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4, coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>					
Section de la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	5	1	–	1	–	7	3	1	11
Effectif proposé 2007/08	–	–	5	1	–	1	–	7	12	1	20
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	9	–	9
Groupe du VIH/sida											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	–	–	–	–	1	3	2	6
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	1	3	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	6	1	–	1	–	8	6	3	17
Effectif proposé 2007/08	–	–	6	1	–	1	–	8	15	3	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	9	–	9

^a Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 9 postes

42. Dans la Section de la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement, 9 postes supplémentaires (7 administrateurs et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) seraient nécessaires pour exécuter les nouvelles activités liées au renforcement institutionnel et des capacités du Ministère de la planification et de la coopération externe, compte tenu du rôle moteur que joue la Section dans l'établissement et la gestion des plans de développement et d'investissement. Un spécialiste de la coordination de l'action humanitaire et du développement serait requis au Ministère pour faciliter la coordination et veiller à ce que la planification et la prise de décisions débouchent sur des plans et programmes crédibles et structurés. Six spécialistes de la coordination de l'action humanitaire et du développement seraient nécessaires sur le terrain, 1 dans chacun des 6 départements où la Section n'est pas présente actuellement. Un assistant administratif (agent recruté sur le plan national) serait requis pour appuyer le spécialiste régional de l'action humanitaire et du développement dans les départements de l'Ouest et du Sud-Est et un autre, également recruté sur le plan national, pour aider le spécialiste de l'action humanitaire/chargé des opérations.

Composante 5 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Fourniture à la Mission d'un appui logistique et administratif efficace et rationnel	<p>5.1.1 Accès accru aux services médicaux (2005/06 : 8 heures/5 jours par semaine, 2006/07 : 8 heures/5 jours, 2007/08 : 24 heures/7 jours)</p> <p>5.1.2 Respect de toutes les normes anti-incendie de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour les opérations aériennes sur le terrain dans 7 grandes installations (2005/06 : 2, 2006/07 : 4, 2007/08 : 7)</p> <p>5.1.3 Tous les virements de caisse effectués par la Mission seront traités au siège de cette dernière ou à la base de soutien logistique (2005/06 : 10 %, 2006/07 : 60 %, 2007/08 : 100 %)</p> <p>5.1.4 Respect des normes environnementales du Département des opérations de maintien de la paix et de Haïti (2005/06 : aucune, 2006/07 : 50 %, 2007/08 : 70 %)</p>

Produits

Amélioration des services

- Fourniture de services médicaux 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine au siège de la Mission à Port-au-Prince et dans les trois sièges régionaux (Gonaïves, Les Cayes et Cap-Haïtien)
- Fourniture de services de secours et de lutte contre l'incendie au titre des opérations aériennes sur trois sites, l'entière responsabilité de ces services incombant à la MINUSTAH
- Fourniture de services bancaires au sein des locaux des Nations Unies au siège de la Mission et à la base de soutien logistique
- Mise en place d'un programme relatif au respect des normes environnementales

Militaires, personnels de police et personnel civil

- Relève d'un effectif moyen de 7 200 militaires membres des contingents, 967 membres de la police des Nations Unies (dont 16 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement) et 1 000 membres d'unités de police constituées
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et soutien autonome afférent à 7 200 militaires et 1 000 membres d'unités de police constituées
- Entreposage et fourniture de rations et d'huile de table pour un effectif moyen de 7 200 militaires et 1 000 membres d'unités de police constituées
- Administration des contrats de 546 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 268 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 228 Volontaires des Nations Unies
- Gestion d'un programme concernant la conduite et la discipline à l'intention de l'ensemble des militaires, des membres d'unités de police et du personnel civil, y compris la formation, la prévention, la surveillance et des recommandations concernant des sanctions disciplinaires

Installations et infrastructures

- Entretien de 45 locaux utilisés par du personnel militaire et de 8 locaux utilisés par la police des Nations Unies et des unités de police constituées, de 28 locaux utilisés par le personnel civil dans 10 départements et appui à l'entretien de 29 locaux loués conjointement utilisés par les membres de la police des Nations Unies et de la Police nationale haïtienne
- Gestion des services d'assainissement pour l'ensemble des locaux, y compris l'évacuation des eaux usées ainsi que le ramassage et l'évacuation des ordures conformément au protocole sur l'environnement
- Exploitation et entretien de 34 sources d'approvisionnement en eau, de 13 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU et d'une usine d'embouteillage à Port-au-Prince et dans 10 départements
- Fourniture d'une alimentation électrique non interrompible de 7 à 7,5 mégawatt et exploitation et entretien de 178 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Entretien, amélioration et rénovation de 100 kilomètres de routes et de 5 ponts
- Construction de 8 nouvelles hélistations et entretien de 30 autres ainsi que de 4 terrains d'aviation
- Exploitation et entretien d'un dépôt de carburant principal à Port-au-Prince et de 14 stations de ravitaillement sur 14 sites
- Mise en place et entretien de systèmes de protection contre les incendies pour les installations de la Mission sur 15 sites, aux fins de la mise en conformité avec les normes de sécurité incendie
- Mise en place et entretien du Système d'information géographique sur l'intranet pour la fourniture en ligne d'informations géospatiales
- Aménagement et entretien de terrains dans 3 régions aux fins de la mise en conformité avec les dispositions en vigueur en matière de cession des éléments d'actif
- Fournitures et entretien de matériels et fournitures à l'appui de 2 042 membres du personnel civil et de 967 membres de la police des Nations Unies (dont 16 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement)
- Appui technique à la mise en place d'installations/de locaux aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 994 véhicules et 88 accessoires dans 11 ateliers sur 11 sites
- Fourniture et stockage de carburants et lubrifiants pour 994 véhicules appartenant à l'ONU et 1 283 véhicules appartenant aux contingents
- Service de navette quotidien, 7 jours par semaine, pour 450 utilisateurs en moyenne (personnel recruté sur les plans international et national, Volontaires des Nations Unies, membres de la police des Nations Unies et officiers)
- Service de transport logistique 3 fois par mois aux fins du réapprovisionnement de tous les bureaux régionaux sur 10 sites en nourriture, autres marchandises et matériel de génie

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 8 hélicoptères militaires, de 3 hélicoptères civils et d'un avion sur 4 terrains d'aviation et 12 hélistations, et déploiement d'aéronefs sur 3 bases d'opérations temporaires
- Fourniture et stockage de carburants et lubrifiants pour 11 hélicoptères et 1 avion
- Fourniture de services d'observation et de prévisions météorologiques sur 7 sites

-
- Fourniture d'un appui aux opérations aériennes 24 heures sur 24, y compris la recherche et le sauvetage, l'évacuation sanitaire et les vols de nuit

Transmissions

- Gestion et entretien d'un réseau de communications par satellite composé d'une station terrienne principale à Port-au-Prince et de 16 sites éloignés aux fins de la fourniture de services de téléphonie, télécopie, visioconférence et transmission de données
- Gestion et entretien d'un réseau bidirectionnel à commutation automatique de canaux et à haute fréquence composé de 60 répéteurs, 296 stations fixes, 1 638 radios mobiles et 4 124 postes portatives; 13 centres de communications; 48 liaisons hertziennes à l'intérieur de Port-au-Prince et 24 liaisons dans 10 régions
- Gestion et entretien d'un réseau téléphonique composé de 35 centraux téléphoniques pour 2 270 utilisateurs

Informatique

- Gestion et entretien de 132 serveurs, 11 postes de travail, 2 385 ordinateurs de bureau, 570 ordinateurs portables, 899 imprimantes, 205 scanners Digital Sender et 119 unités multifonctions
- Gestion et entretien d'un réseau local et d'un réseau étendu reliant 2 955 utilisateurs sur 16 sites

Services médicaux

- Exploitation et gestion de 24 centres de consultation de niveau 1, d'un centre médical de niveau 2 à Port-au-Prince fournissant des services médicaux à tout le personnel de la Mission ainsi qu'au personnel d'autres organismes des Nations Unies en cas d'urgence
- Exploitation et entretien d'un laboratoire central à Port-au-Prince et de 3 laboratoires de base à Cap-Haïtien, Gonaïves et Les Cayes
- Gestion de moyens d'évacuation sanitaire par voies aérienne et terrestre pour tout le personnel de la Mission, notamment l'évacuation stratégique par voie aérienne d'un centre médical de niveau 1 vers un centre médical de niveau 2, et d'un centre médical de niveau 2 vers un centre médical de niveau 3 ou 4
- Exploitation et gestion de moyens de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour tout le personnel de la Mission
- Programmes de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel de la Mission, notamment par la diffusion de l'information entre collègues

Sécurité

- Services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours par semaine pour 546 membres du personnel recruté sur le plan international et 228 Volontaires des Nations Unies en moyenne, notamment la protection des hauts fonctionnaires, ainsi que des installations et des sites des Nations Unies
- Enquêtes sur les incidents et accidents mettant en cause du personnel ou des biens de la Mission
- Mise en œuvre et actualisation du plan de sécurité

Facteurs externes : Les fournitures et le matériel sont livrés et les services externalisés sont exécutés conformément au cahier des charges.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan des Nations Unies			Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel	Volontaires		
Équipe déontologie et discipline^a											
Postes temporaires approuvés 2006/07	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Postes temporaires proposés 2007/08	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	2	14	45	1	–	62	164	–	226
Effectif proposé 2007/08	–	–	3	15	47	1	–	66	214	–	280
Variation nette	–	–	1	1	2	–	–	4	50	–	54
Bureau du chef de l'administration											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	3	7	19	–	–	30	22	–	52
Effectif proposé 2007/08	–	1	3	7	20	–	–	31	23	1	55
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	1	1	3
Postes temporaires approuvés 2006/07 ^b	–	–	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Postes temporaires proposés 2007/08 ^b	–	–	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	3	7	21	–	–	32	23	–	55
Effectif proposé 2007/08	–	1	3	7	22	–	–	33	24	1	58
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	1	1	3
Services administratifs											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	7	20	35	7	–	69	409	20	498
Effectif proposé 2007/08	–	–	7	19	46	7	–	79	417	23	519
Variation nette	–	–	–	(1)	11	–	–	10	8	3	21
Postes temporaires approuvés 2006/07 ^b	–	–	–	–	4	–	–	4	2	1	7
Postes temporaires proposés 2007/08 ^b	–	–	–	–	4	–	–	4	2	1	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	7	20	39	7	–	73	411	21	505
Effectif proposé 2007/08	–	–	7	19	50	7	–	83	419	24	526
Variation nette	–	–	–	(1)	11	–	–	10	8	3	21

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel	Volontaires		
Services d'appui intégrés											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	10	29	105	5	–	149	261	79	489
Effectif proposé 2007/08	–	–	10	29	114	5	–	158	332	105	595
Variation nette	–	–	–	–	9	–	–	9	71	26	106
Postes temporaires approuvés 2006/07 ^b											
	–	–	–	–	9	–	–	9	25	16	50
Postes temporaires proposés 2007/08 ^b											
	–	–	–	–	9	–	–	9	25	16	50
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	10	29	114	5	–	158	286	95	539
Effectif proposé 2007/08	–	–	10	29	123	5	–	167	357	121	645
Variation nette	–	–	–	–	9	–	–	9	71	26	106
Total partiel											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	22	70	204	13	–	310	856	99	1 265
Effectif proposé 2007/08	–	1	23	70	227	13	–	334	986	129	1 449
Variation nette	–	–	1	–	23	–	–	24	130	30	184
Postes temporaires approuvés 2006/07 ^b											
	–	–	3	1	16	–	–	20	30	17	67
Postes temporaires proposés 2007/08 ^b											
	–	–	3	1	16	–	–	20	30	17	67
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	25	71	220	13	–	330	886	116	1 332
Effectif proposé 2007/08	–	1	26	71	243	13	–	354	1 016	146	1 516
Variation nette	–	–	1	–	23	–	–	24	130	30	184

^a Inclut les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au titre de l'assistance temporaire générale.

Justification

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 24 postes

43. L'augmentation de 24 postes résulte de la création d'un poste P-4, d'un poste P-3, d'un poste P-2 et de 21 postes d'agent du Service mobile. Deux postes P-3 ont par ailleurs été transformés en postes d'agent du Service mobile.

Section de la sécurité

44. Dans la Section de la sécurité, il est proposé d'ajouter 4 postes d'agent de sécurité (1 P-4, 1 P-2 et 2 agents du Service mobile), pour permettre à la Section de participer aux activités de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et de les appuyer.

Bureau du chef de l'administration

45. Dans le Bureau du chef de l'administration, il est proposé d'ajouter un poste d'assistant (budget) (Service mobile) pour aider les services du budget à améliorer le suivi et le contrôle des fonds ainsi que la mise en œuvre des cadres de budgétisation axée sur les résultats de la Mission.

Services administratifs

46. Dans la Section des finances, il est proposé de créer 2 postes supplémentaires afin d'appuyer l'augmentation projetée du nombre de transactions et d'activités financières liées à l'augmentation des effectifs de la Mission. Il s'agirait d'un poste de caissier principal (P-3) et d'un poste d'assistant (finances) (Service mobile) au sein du Groupe de la comptabilité.

47. Dans la Section du personnel, il est proposé de créer 4 nouveaux postes d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile), 1 poste pour appuyer Gonaïves et ses environs, 2 postes pour renforcer le Groupe du personnel recruté sur le plan national, en particulier en raison du recrutement de 350 interprètes approuvé en 2006/07, et 1 poste pour appuyer le Groupe du personnel recruté sur le plan international dans ses activités de recrutement et de gestion des postes.

48. Dans la Section des achats, il est proposé, sur la base d'un examen du tableau d'effectifs de la Section de transformer 2 postes P-3 de fonctionnaire chargé des achats en postes d'assistant (achats) (Service mobile). Les assistants (achats) seraient chargés d'acheter les biens et les services, de proposer des produits de substitution pour réaliser des économies, d'étudier le marché, de rencontrer fournisseurs et sous-traitants potentiels, d'évaluer la prestation des fournisseurs et des sous-traitants, de préparer des dossiers à l'intention du Comité local des marchés et du Comité des marchés du Siège, d'examiner les évaluations techniques présentées par les bureaux demandeurs, d'émettre des bons de commande et de contrôler les contrats. Il est également proposé de créer 2 nouveaux postes d'assistant (achats) (Service mobile) pour gérer le fichier de fournisseurs (obtenir des informations des fournisseurs et tenir à jour dossiers, base de données et formulaires d'enregistrement connexes) et veiller à ce que les opérations se déroulent dans les délais prévus (prompte livraison des biens et des services et suivi de la liquidation des engagements non réglés).

49. Dans la Section des services généraux, il est proposé de créer 2 nouveaux postes d'agent du Service mobile, notamment 1 poste d'assistant à la cession du matériel dans le Groupe de la cession des matériels, pour s'occuper de la liquidation de tous les éléments d'actifs appartenant à la Mission qui ont été réformés, ainsi que de l'évacuation des déchets dangereux conformément aux normes environnementales, et 1 poste de chef de l'appui linguistique dans le Groupe de l'appui linguistique proposé, pour superviser et gérer le programme de travail, assurer la répartition des tâches et suivre le comportement professionnel de 350 interprètes ainsi que pour veiller à l'utilisation judicieuse des services des interprètes recrutés sur le plan national.

Services d'appui intégrés

50. Dans la Section du contrôle des mouvements, il est proposé de créer 2 postes d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile) afin d'aider la Section à appuyer les effectifs de la composante militaire et de la police, ce qui suppose

environ 83 vols de relève pour transporter jusqu'à 14 750 passagers et 700 tonnes de marchandises, en surveillant la rotation des appareils de façon que ces transports se déroulent conformément à la réglementation de l'OACI et de l'Association du transport aérien international (IATA).

51. Dans la Section du génie, 2 ingénieurs (agents du Service mobile) seraient requis pour superviser les travaux du génie sur de nouveaux sites dans la région de Hinche ainsi que dans de nouveaux locaux sur des sites frontaliers présentant une importance stratégique et de les coordonner à l'échelle régionale.

52. Dans la Section du transport, il est proposé de créer 1 nouveau poste d'assistant (budget/contrôle du matériel) (Service mobile) pour aider la Section à planifier le budget, à assurer contrôle et suivi, à établir des rapports, à préparer les demandes d'achat de biens ou de services, à rédiger des rapports, notamment sur l'exécution du budget, ainsi qu'à contrôler et à gérer le matériel de transport.

53. Dans la Section des communications et des services informatiques, il est proposé de créer 4 nouveaux postes d'agent du Service mobile. Un poste de spécialiste de la sécurité informatique serait nécessaire pour améliorer la sécurité des données et du réseau de la Mission et veiller à ce que les pratiques optimales soient appliquées en la matière. Un poste de responsable des programmes d'information à l'intention des médias serait requis pour appuyer les activités du Bureau de l'information dans ce domaine et permettre l'élargissement des activités d'information prévues. Il faudrait prévoir 1 poste d'assistant (budget)/agent demandeur pour assurer un suivi, planifier, établir des rapports et rédiger des demandes d'achat de biens ou de services, et 1 poste d'assistant (entrepôts) pour superviser l'entrepôt central à Port-au-Prince ainsi que des entrepôts sous-régionaux afin de faciliter une utilisation judicieuse et une bonne gestion du matériel de la Section (d'une valeur d'environ 26 millions de dollars).

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 130 postes

54. L'augmentation nette de 130 postes s'explique par le fait que l'on propose de créer 133 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de transformer en postes de Volontaires des Nations Unies 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section de la sécurité

55. À la Section de la sécurité, la création de 50 postes d'agent de la sécurité (agents recrutés sur le plan national) est proposée pour remplacer le personnel extérieur dont la formation s'est avérée insuffisante. Étant donné la situation sur le plan de la sécurité dans la zone de la Mission, il est essentiel que la Mission assume directement la responsabilité du recrutement d'agents de la sécurité mieux entraînés pour assurer la protection de ses locaux et notamment procéder à des fouilles régulières à la recherche d'armes, d'explosifs et d'articles de contrebande et contrôler en permanence le courrier ordinaire et en particulier les colis.

Bureau du chef de l'administration

56. Au Bureau du chef de l'administration, il est proposé de créer un poste d'assistant administratif destiné à la Commission d'enquête dont le personnel existant a été jugé insuffisant pour accomplir les tâches requises en temps voulu.

Services administratifs

57. À la Section des finances, il est prévu de créer trois postes pour absorber le volume de travail croissant résultant de l'augmentation du personnel civil. Le Groupe des états de paie a besoin d'un assistant aux finances, notamment pour s'occuper des pensions du fait que le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan national pouvant adhérer au système de pension a augmenté depuis l'exercice 2006/07. Par ailleurs, deux postes d'assistant aux finances sont nécessaires, l'un au groupe des paiements et l'autre au groupe des archives.

58. À la Section des services généraux, cinq postes supplémentaires sont demandés, le premier, un poste d'assistant aux dossiers et aux archives destiné au groupe des dossiers et des archives dont la création est proposée, pour absorber la charge de travail supplémentaire liée aux besoins de la Mission en matière de gestion des dossiers et des archives, et les quatre autres, qui comprennent un poste d'assistant à la cession du matériel et trois postes d'assistant aux dépôts régionaux (pour Les Cayes, Gonaïves et Cap-Haïtien), destinés au Groupe de la cession du matériel pour tenir compte du volume et du type de matériel appartenant à la Mission entreposé dans les différents dépôts. Le Groupe a pour fonction de se défaire de tout le matériel passé par profits et pertes et de tous les déchets dangereux conformément aux normes de protection de l'environnement.

Services d'appui intégrés

59. À la Section du contrôle des mouvements, la création de 22 postes de spécialiste régional du service des passagers et de la manutention est proposée pour remplacer les vacataires actuels compte tenu du caractère continu des fonctions correspondant à ces postes et de l'augmentation projetée des services au sol de ce type au titre des transports aériens. Il est indispensable que ces fonctions soient assurées par un personnel employé à temps complet et formé conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)/Association du transport aérien international (IATA). Il est prévu d'affecter quatre postes à chacun des bureaux régionaux de Les Cayes, Gonaïves et Cap-Haïtien et deux postes dans chacun des bureaux régionaux de Jacmel, Jérémie, Hinche, Port-de-Paix et Fort Liberté.

60. À la Section des services médicaux, il est prévu de créer deux postes, l'un d'ambulancier pour que les services d'ambulance actuellement assurés par un seul ambulancier le soient de façon plus continue, et l'autre d'infirmier pour faire face à l'agrandissement du centre de traitement ambulatoire et à l'augmentation de sa charge de travail. Les trois postes existants de médecin (recruté sur le plan national) seraient supprimés étant donné la difficulté à recruter le personnel de santé nécessaire sur le marché local. Il est donc proposé de créer trois postes de Volontaire des Nations Unies comme indiqué plus loin au paragraphe 69 pour satisfaire les besoins en personnel de santé de la Mission.

61. À la Section des transports, il est proposé de créer 29 postes supplémentaires (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour tenir compte de l'augmentation du nombre de véhicules destinés au personnel civil lui aussi en augmentation. La Section prévoit ouvrir d'autres ateliers de mécanique à Miragoâne et à Martissant pour assurer l'entretien et la réparation du parc automobile dans ces secteurs, ce qui nécessite 22 postes de mécanicien, de tôlier/soudeur, de technicien (climatisation) et de peintre automobile. Sept postes de conducteur de poids lourds/engins spéciaux sont aussi nécessaires.

62. À la Section des communications et des technologies de l'information, 21 postes supplémentaires sont demandés dont 17 de technicien en télécommunications, pour permettre l'expansion du système de transmissions de la Mission (6 câbleurs, 2 installateurs, 2 spécialistes des transmissions par satellite/ visioconférence, 2 spécialistes des radiocommunications, 1 technicien (téléphone) et 4 spécialistes des liaisons hertziennes) et 4 spécialistes des médias/relations publiques, pour fournir un appui technique au projet de mobilisation médiatique du Bureau de l'information et pour soutenir le développement projeté des activités d'information, notamment de celles de la station de radio en modulation de fréquence.

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 30 postes

63. Cette augmentation de 30 postes résulterait de la création de 27 postes et de la reconversion de 3 postes de médecin (recruté sur le plan national) en postes de Volontaire des Nations Unies.

Bureau du chef de l'administration

64. Au Bureau du chef de l'administration, il est proposé de créer un poste d'assistant juridique qui serait affecté à la Commission d'enquête pour lui donner les moyens dont elle a besoin pour instruire au plus vite les affaires en suspens depuis la fin des élections.

Services administratifs

65. Au bureau du chef des services administratifs, un nouveau poste de conseiller devrait être créé, au sein du groupe de l'orientation du personnel, pour renforcer les capacités existantes d'évaluation et de réduction des différentes causes de stress qui ont des répercussions sur les relations entre le personnel et la direction, pour promouvoir les activités de formation faisant appel au travail en équipe, notamment celles portant sur le règlement des conflits, et pour améliorer le bien-être du personnel.

66. À la Section des services généraux, il faudrait deux postes supplémentaires, l'un d'assistant à la cession du matériel pour le Groupe de la cession du matériel dont la création est proposée afin de liquider tous les biens passés par pertes et profits ainsi que d'éliminer tous les déchets dangereux dans le respect des normes écologiques, et l'autre d'assistant aux dossiers et aux archives pour le groupe des dossiers et des archives dont la création est proposée afin de faire face à la charge de travail accrue de la Mission dans ce domaine.

Services d'appui intégrés

67. À la Section du contrôle des mouvements, il est prévu de créer deux postes d'assistant au contrôle des mouvements pour renforcer la capacité existante d'appui à la composante militaire et à la police civile, qui gère environ 83 vols de relève assurant le transport de 14 750 passagers et de 700 tonnes de marchandises, en contrôlant la rotation des vols pour veiller au respect des normes et règles de l'OACI/IATA relatives au transport des passagers et au fret.

68. À la Section du génie, on propose de créer cinq postes d'assistant du génie pour guider et soutenir les travaux de génie dans de nouveaux districts proches de la

frontière avec la République dominicaine, sous la supervision du personnel international.

69. À la Section des services médicaux, on prévoit de créer trois postes d'infirmier pour assurer la garde de nuit de façon à fournir des services médicaux de façon plus continue. Comme indiqué plus haut au paragraphe 60, vu les résultats qu'ont donnés les tentatives de recrutement de médecins locaux par la Mission, les trois postes d'agent recruté sur le plan national seront convertis en postes de Volontaire.

70. À la Section des communications et des technologies de l'information, il est prévu de créer 13 postes supplémentaires, 9 de technicien en télécommunications (2 câbleurs, 1 installateur, 3 spécialistes des transmissions par satellite/visioconférence, 1 spécialiste des radiocommunications et 2 spécialistes des liaisons hertziennes) qui serviraient à l'expansion du système de transmissions de la Mission et 2 de spécialiste des médias/relations publiques, destinés à fournir un appui technique au projet de mobilisation médiatique du Bureau de l'information et à soutenir le développement projeté des activités d'information, notamment de celles de la station de radio en modulation de fréquence. La Section a besoin d'un assistant à la sécurité informatique pour mieux assurer la sécurité des données et du réseau de la Mission et veiller au recours à des pratiques optimales en matière de sécurité. Un poste d'assistant magasinier est nécessaire pour assurer la coordination efficace et la gestion rationnelle des avoirs de la Section des communications et des technologies de l'information qui se trouvent au magasin central de Port-au-Prince, ainsi que dans les magasins sous-régionaux.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2005/06) (1)	Montant alloué (2006/07) (2)	Dépenses prévues (2007/08) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	-	-	-	-	-
Contingents	173 326,0	191 211,9	180 823,8	(10 388,1)	(5,4)
Police civile	39 490,4	47 836,6	47 276,1	(560,5)	(1,2)
Unités de police constituées	26 858,1	26 967,7	27 344,9	377,2	1,4
Total partiel	239 674,5	266 016,2	255 444,8	(10 571,4)	(4,0)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	69 768,4	77 031,1	82 299,5	5 268,4	6,8
Personnel recruté sur le plan national	11 017,8	15 500,2	24 608,9	9 108,7	58,8
Volontaires des Nations Unies	8 045,7	7 457,3	11 635,5	4 178,2	56,0
Total partiel	88 831,9	99 988,6	118 543,9	18 555,3	18,6
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 042,6	2 493,6	2 042,7	(450,9)	(18,1)
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	802,0	802,0	-
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-
Consultants	384,6	84,5	284,2	199,7	236,3
Voyages	1 808,0	969,5	1 698,6	729,1	75,2
Installations et infrastructures	77 537,5	43 087,4	70 818,6	27 731,2	64,4
Transports terrestres	9 664,6	8 563,2	11 218,9	2 655,7	31,0
Transports aériens	18 612,0	25 378,4	24 260,7	(1 117,7)	(4,4)
Transports maritimes ou fluviaux	231,7	192,0	198,0	6,0	3,1
Transmissions	19 632,8	20 430,0	28 259,8	7 829,8	38,3
Informatique	5 112,7	4 678,9	6 952,6	2 273,7	48,6
Services médicaux	6 862,3	6 079,4	6 315,0	235,6	3,9
Matériel spécial	3 106,6	3 788,3	3 529,6	(258,7)	(6,8)
Fournitures, services et matériel divers	5 678,9	5 427,1	5 294,9	(132,2)	(2,4)
Projets à effet rapide	1 455,9	2 030,0	2 000,0	(30,0)	(1,5)
Total partiel	151 130,2	123 202,3	163 675,6	40 473,3	32,9
Total brut	479 636,6	489 207,1	537 664,3	48 457,2	9,9
Recettes provenant des contributions du personnel	8 664,7	9 398,7	12 299,4	2 900,7	30,9
Total net	470 971,8	479 808,4	525 364,9	45 556,5	9,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	479 636,6	489 207,1	537 664,3	48 457,2	9,9

Taux moyen de délai de déploiement, de rotation du personnel et de vacance de postes

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>2006/07</i>	<i>2007/08</i>
Militaires et personnel de police		
Contingents	2	2
Police des Nations Unies	10	15
Unités de police constituées	2	2
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	10	10
Personnel recruté sur le plan national		
Administrateurs	25	25
Agents des services généraux	5	5
Volontaires des Nations Unies	5	5
Personnel temporaire ^a		
Personnel recruté sur le plan international	10	30
Administrateurs recrutés sur le plan national	25	40
Agents des services généraux	5	30
Personnel fourni par des gouvernements	–	15

^a Financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Contributions non budgétisées

71. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Accord sur le statut des forces ^a	3 465,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	3 465,0

^a Valeur estimée des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

72. Le montant demandé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, à savoir 70 922 500 dollars, a été calculé comme suit sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (contrats de location avec ou sans services) et au soutien logistique autonome :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	34 173,2
Unités de police constituées	5 634,1
Total partiel	39 807,3
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Restauration (cuisines)	2 552,9
Matériel de bureau	2 202,9
Électricité	2 700,4
Missions secondaires du génie	1 547,1
Blanchisserie et nettoyage	2 138,8
Matériel de campement	144,9
Hébergement	603,8
Magasins – divers	4 118,0
Identification	27,8
Fournitures pour la défense des périmètres	–
Transmissions	
Transmissions	6 958,0
Services médicaux	
Services médicaux	4 591,0
Matériel spécial	
Neutralisation des explosifs et munitions	659,6
Observation	2 870,0
Total partiel	31 115,2
Total	70 922,5

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,1	1 ^{er} juin 2004	–
Usage opérationnel intensif	1,3	1 ^{er} juin 2004	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1 ^{er} juin 2004	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-5,75		

D. Formation

73. Le montant des ressources nécessaires au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultant	
Consultants formateurs	284,2
Voyages	
Voyages au titre de la formation	587,2
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services de formation	156,4
Total	1 027,8

74. Les ressources demandées à ce titre sont essentiellement destinées à la formation aux technologies de la communication et de l'information; au code de conduite, au génie, aux finances, à la cession des avoirs et à la gestion des biens, à la sensibilisation au maintien de la paix, aux langues, à la gestion des projets, à la cellule d'analyse conjointe de la Mission; aux soins médicaux, au contrôle des mouvements, aux questions militaires, à l'information, aux achats, à la sécurité, aux approvisionnements et aux transports.

E. Désarmement, démobilisation et réintégration

75. Le montant estimatif de ressources nécessaires au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Voyages	
Voyages hors formation	9,0
Voyages au titre de la formation	8,9
Installations et infrastructures	
Location de locaux	36,0
Services collectifs de distribution	9,0
Carburants et lubrifiants	48,0
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	50,0
Transmissions	
Services d'information	200,0

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Services médicaux	
Services médicaux	100,0
Fournitures, services et matériel divers	
Impression et reproduction	60,0
Interprétation/traduction	100,0
Autres services	3 381,0
Total	4 001,9

76. Les ressources demandées seront utilisées pour financer les activités de réinsertion de la Mission; les voyages de liaison entre le Conseiller au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration et les donateurs et les voyages au titre de la formation aux normes internationales en matière de désarmement, démobilisation et réintégration; la location de locaux à usage de bureaux dans tout le pays; les dépenses d'électricité liées aux locaux, les carburants et lubrifiants destinés aux groupes électrogènes; les fournitures sanitaires et articles de nettoyage; les services d'information; les services médicaux, l'impression et la préparation de la documentation; et les services d'interprétation et de traduction nécessaires au processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

77. La Mission donnera des conseils en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de désarmement, démobilisation et réintégration et lutte contre la violence communautaire à la Commission nationale chargée de ces questions, aidera cette dernière à améliorer la législation existante dans le domaine du contrôle des armes légères et de petit calibre et apportera un soutien logistique aux activités opérationnelles de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment au stockage, à l'élimination et à la destruction des armes récupérées. Elle exécutera 50 projets de renforcement des capacités communautaires par l'intermédiaire des comités de prévention de la violence communautaire et de promotion du développement dans la perspective de projets axés sur la réinsertion des membres de gangs armés, et des enfants et des femmes associés à la violence armée. Elle conseillera la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration en vue de la conception et de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle pour renforcer le cadre officiel dans lequel s'inscrit le programme de désarmement notamment en organisant deux conférences et 15 réunions de consultation et de mobilisation de la fonction publique, de la société civile et des collectivités autour du thème de la justice transitionnelle. Dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, elle s'occupera en outre de 350 anciens policiers qui ont été renvoyés de la Police nationale haïtienne suite à la vérification de leurs antécédents.

III. Analyse des variations^{1, 2}

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(10 388,1)	(5,4 %)

Mandat : réduction des effectifs autorisés de la composante militaire

78. La diminution des ressources demandées tient principalement à la réduction des effectifs autorisés de la composante militaire de 7 500 à 7 200 hommes, comme prévu dans la résolution 1702 (2006) du Conseil de sécurité, à la baisse des dépenses de mise en place, de relève et de rapatriement, estimées à 1 025 dollars par personne par voyage pour les membres des contingents (contre 1 250 dollars pour l'exercice biennal 2006/2007) et à 1 400 dollars pour les officiers d'état-major (contre 2 000 dollars pour l'exercice biennal 2006/07) et à l'application d'un abattement de 2 % pour déploiement différé aux fins du calcul des prévisions de dépenses correspondantes.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

² Les variations sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(560,5)	(1,2 %)

Facteurs externes : déploiement différé de la composante police

79. La diminution des ressources demandées tient principalement à l'abattement pour déploiement différé de 15 % qui a été retenu pour le calcul des dépenses prévues (contre 10 % en 2006/07), sur la base du taux actuel d'occupation des postes. Les prévisions de dépenses tiennent compte de l'augmentation des effectifs de la composante de police, de 54 hommes, prévue par la résolution 1702 (2006) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(377,2)	1,4 %

Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

80. L'augmentation des moyens tient principalement à l'augmentation du coût des rations, de l'eau en bouteille et des réserves de boîtes de rations, tel qu'il a été établi sur la base des contrats signés, et à la hausse anticipée des frais d'entreposage et de transports sur la base des coûts effectifs de l'exercice précédent. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un abattement pour déploiement différé de 2 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	5 268,4	6,8 %

Gestion : moyens et produits revus à la hausse

81. L'augmentation des ressources demandées est liée principalement aux 37 postes supplémentaires proposés. Par ailleurs, la variation tient à l'augmentation de la prime de risque de 1 000 à 1 300 dollars par personne par mois à partir du 1^{er} janvier 2007. Conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale en date du 4 avril 2007, les prévisions de dépenses communes de personnel ne comprennent pas le provisionnement de 8 % au titre de l'assurance maladie après cessation de service. Elles ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 10 % et compte tenu d'un gain d'efficacité de 49 257 dollars résultant du déclassement d'un poste P-3 à P-2 à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la conversion de deux postes P-3 en postes du Service mobile à la Section des achats.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	9 108,7	58,8 %

Gestion : moyens et produits revus à la hausse

82. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par les 196 postes supplémentaires proposés et par la revalorisation du barème des traitements des agents locaux applicable aux services généraux à compter du 1^{er} juin 2006. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 25 % pour les administrateurs et de 5 % pour les agents des services généraux.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	4 178,2	56,0 %

Gestion : moyens et produits revus à la hausse

83. L'augmentation des ressources demandées tient principalement aux 39 affectations supplémentaires proposées et à l'augmentation des dépenses préalables au départ, des primes d'installation et de réinstallation, de l'assurance maladie et de la prime de risque. Par ailleurs, des dépenses au titre de la sécurité au domicile et de l'éclairage de sécurité sont inscrites au budget comme le prévoient les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 5 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(450,9)	(18,1 %)

Gestion : déploiement différé du personnel civil

84. La diminution des dépenses prévues tient au fait que le budget a été établi sur la base d'un taux de vacance de postes plus élevé, à savoir 30 % pour le personnel recruté sur le plan international, 40 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 30 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national contre 10 % pour le personnel recruté sur le plan international, 25 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national pour l'exercice 2006/07, sur la base du taux actuel d'occupation des postes. La baisse des ressources demandées est annulée en partie par la revalorisation du barème des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national à compter du 1^{er} juin 2006.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	802,0	–

Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

85. L'augmentation des ressources demandées tient au coût du déploiement de 16 spécialistes des questions pénitentiaires détachés par leur gouvernement pour donner suite à la résolution 1702 (2006) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Consultants	199,7	236,3 %

Gestion : moyens et produits revus à la hausse

86. L'augmentation des ressources demandées est due au recrutement de 33 consultants en vue d'activités de formation destinées au personnel de la Mission dans les domaines des achats, des technologies de la communication et de l'information, des questions civiles, de l'information, du perfectionnement et de l'apprentissage des langues.

	<i>Variation</i>	
Voyages	729,1	75,2 %

Gestion : moyens et produits revus à la hausse

87. L'augmentation des ressources demandées tient au fait que les membres de la police des Nations Unies et notamment les spécialistes des questions pénitentiaires, y compris les 16 détachés par des gouvernements, et les spécialistes de la justice se déplaceront davantage à l'intérieur de la zone de la Mission dans le cadre du programme de renforcement des capacités à l'appui de l'état de droit et du plan de réforme et de consolidation de la Police nationale d'Haïti. Elle tient également à l'accroissement des voyages de formation, notamment dans les domaines de l'aviation, des technologies des communications et de l'information, de l'ingénierie, du perfectionnement professionnel, du contrôle des mouvements, de l'information, de la sécurité, des approvisionnements, des transports et de l'analyse aux fins de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	27 731,2	64,4 %

Gestion : moyens et produits revus à la hausse

88. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse du coût de la location des locaux, des services d'entretien, des travaux d'aménagement, de rénovation et de construction, des fournitures d'entretien et des services collectifs de distribution résultant de l'augmentation proposée des effectifs civils. Par ailleurs, la Mission est en train de conclure un nouveau contrat d'alimentation en électricité aux termes duquel elle achèterait l'électricité à des fournisseurs au lieu de louer des groupes électrogènes. Les prévisions de dépenses tiennent compte du coût du carburant destiné aux groupes électrogènes, ainsi que des pièces détachées/de rechange pour le matériel de production d'électricité, ce qui permettrait d'assurer l'alimentation fiable et ininterrompue en électricité de tous les sites de la Mission dans tout le pays. Cette augmentation est compensée en partie par la réduction des ressources nécessaires pour financer le soutien logistique autonome du fait que l'effectif autorisé de la composante militaire a été réduit de 7 500 à 7 200 hommes.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	2 655,7	31,0 %

Gestion : moyens et produits revus à la hausse

89. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'achat de nouveaux véhicules lié au renforcement proposé des effectifs du personnel civil, de la police des Nations Unies et des spécialistes des questions pénitentiaires, qui est en partie compensée par la diminution des dépenses de carburant et de lubrifiants résultant de la réduction de la consommation moyenne en carburant des véhicules qui serait de 5,5 litres par jour par véhicule (contre 8,8 litres en 2006/07). Les prévisions de dépenses tiennent compte des gains d'efficacité de 1 274 745 dollars résultant de la révision du système de roulement des véhicules qui a entraîné une diminution des véhicules de remplacement et de réserve.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(1 117,7)	(4,4 %)

Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

90. La variation s'explique principalement par la réduction du nombre de postes de lutte anti-incendie, qui passera de cinq en 2006/07 à trois suite à l'accord conclu avec l'Autorité aéroportuaire nationale d'Haïti qui desservira l'aéroport de Jacmel et la rampe d'accès de la MINUSTAH à l'aéroport de Port-au-Prince 24 heures sur 24. La diminution des ressources demandées est annulée en partie par une augmentation du coût de la location et de l'exploitation des hélicoptères. Les prévisions de dépenses tiennent compte de gains d'efficacité de 1 831 594 dollars résultant de l'accord conclu avec l'Autorité aéroportuaire haïtienne, qui permettra de réduire les dépenses de la Mission à ce titre.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	7 829,8	38,3 %

Gestion : moyens et produits revus à la baisse

91. L'augmentation des ressources tient principalement à la sous-traitance des services de salle radio nécessaires à 13 centres de transmissions fonctionnant 24 heures sur 24 comme l'exigent les normes minimales de sécurité opérationnelle et à l'achat de nouveau matériel de transmissions résultant de l'augmentation du nombre de locaux partagés par la Police nationale d'Haïti et la police des Nations Unies de 50 à 148 postes dans le cadre du soutien apporté par la MINUSTAH au plan de réforme de la police haïtienne. Les prévisions de dépenses tiennent compte de gains d'efficacité de 253 560 dollars résultant de la création de la Radio des Nations Unies grâce à laquelle il ne sera plus nécessaire d'acheter du temps d'antenne pour les activités de radiodiffusion.

	<i>Variation</i>	
Informatique	2 273,7	48,6 %

Gestion : moyens et produits revus à la hausse

92. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à l'acquisition de matériel destiné aux 98 nouveaux locaux communs de la Police nationale d'Haïti et de la police des Nations Unies et à l'augmentation des services informatiques, y compris les services de soutien, les services centralisés et le stockage centralisé des données, l'appui à la maintenance et la sécurité du réseau.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	235,6	3,9 %

Gestion : moyens et produits revus à la hausse

93. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'augmentation des fournitures médicales liée à l'accroissement des effectifs civils. Elle est compensée en partie par la diminution des dépenses de soutien autonome

résultant de la réduction de l'effectif autorisé de la composante militaire de 7 500 à 7 200 hommes.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(258,7)	(6,8 %)

Mandat : réduction de l'effectif autorisé de la composante militaire

94. La diminution des ressources demandées tient principalement à la diminution des dépenses de soutien logistique autonome résultant de la réduction de l'effectif autorisé de la composante militaire de 7 500 à 7 200 hommes.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(132,2)	(2,4 %)

Mandat : réduction de l'effectif autorisé de la composante militaire

95. La diminution des ressources demandées tient principalement à la diminution des dépenses liées aux uniformes, drapeaux et autocollants, résultant de la réduction de l'effectif autorisé de la composante militaire de 7 500 à 7 200 hommes, ainsi qu'à celle du montant demandé au titre de l'équipement de protection individuelle compte tenu des stocks existants.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

96. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 537 664 300 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 156 818 800 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2007;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 380 845 500 dollars, à raison de 44 805 400 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/266 et 60/18 B, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

(Résolution 60/266)

Demande/recommandation

Mesures prises

Section II : présentation de budgets

Réexaminer les besoins en personnel, les attributions attachées aux différents postes et la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des mandats et des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 2)

Disposition appliquée. Le projet de budget pour 2007/08 tient compte des résultats de l'examen des besoins en personnel découlant du mandat actuel de la Mission, tels que justifiés dans l'exposé des modifications d'effectif proposées au titre de chaque composante.

Inclure dans tous les rapports sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) et du compte d'appui, des renseignements détaillés sur la structure des dépenses mensuelles, et fournir dans le cadre de l'examen du projet de budget, autant que faire se peut, des indications supplémentaires sur les chiffres les plus récents qui sont disponibles pour les dépenses effectives de l'exercice en cours (par. 3)

Disposition appliquée. Le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/61/741) donne des renseignements détaillés sur la structure des dépenses mensuelles.

Section XII : pièces détachées

Rendre compte à la soixante et unième session du niveau optimal des stocks de pièces détachées dans toutes les missions et ne pas dépasser ces niveaux dans les prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (par. 1)

Disposition appliquée. La Mission est résolue à optimiser la gestion des stocks de pièces détachées et à les maintenir au niveau le plus bas, conformément aux recommandations des commissaires aux comptes.

Section XIII : meilleure utilisation de la technologie

Recourir davantage à la visioconférence et aux programmes d'apprentissage en ligne à des fins de formation et autres, et rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, des améliorations et des gains d'efficacité qui auront été réalisés grâce à une meilleure utilisation de ces outils

Disposition appliquée. La Mission utilise davantage ses installations de visioconférence, et prévoit d'avoir notamment recours à celles qu'offriront les centres multimédias du Bureau de l'information.

(Résolution 60/18 B)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Veiller à ce qu'à l'avenir les prévisions budgétaires contiennent des indications claires concernant les activités prescrites en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment une justification précise des montants demandés au titre des postes et des autres objets de dépense et une explication des raisons pour lesquelles la Mission en a besoin pour atteindre ses objectifs, ainsi que des informations sur la collaboration avec toutes les entités du système des Nations Unies qui sont présentes sur le terrain et interviennent dans ce domaine (par. 10)

Veiller à ce qu'il y ait collaboration et coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, rendre compte des progrès accomplis et définir clairement dans les futures prévisions budgétaires le rôle et les responsabilités de chacun (par. 11)

Présenter des données complètes et détaillées sur la nécessité de créer un centre de reprise après sinistre et de continuité des activités hors de la zone de la Mission mais à proximité du théâtre d'opérations (par. 18)

Disposition appliquée. La Mission intègre les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans ses cadres budgétaires axés sur les résultats et fournit une justification des montants demandés au titre des postes et des autres objets de dépense dans le budget de l'exercice 2007/08.

Disposition appliquée. Le Représentant spécial du Secrétaire général rencontre deux fois par mois les chefs de secrétariat des organismes et tient un débat ouvert avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires. Les responsables des programmes communs ou des programmes intégrés s'entretiennent régulièrement avec leurs principaux partenaires de questions relatives à la primauté du droit, à l'instauration d'un climat de stabilité et de sécurité, à la gouvernance démocratique et au renforcement des institutions publiques.

Pour assurer la continuité des opérations dans le cas où la situation en matière de sécurité se détériorerait, la Mission a ouvert un centre de reprise après sinistre dans les locaux de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme à Saint-Domingue. Cet établissement, qui servira de centre de reprise après sinistre et de continuité des activités hors de la zone de la Mission et de lieu de repli pour l'état-major de la Mission, a été choisi en raison de sa proximité d'Haïti et du bon rapport coût-efficacité qu'offre cette solution.

Le plan de reprise après sinistre et de continuité des activités comprend trois niveaux :

a) **Dans la zone de la Mission** : les principales fonctions sont exécutées à partir d'installations secondaires situées à la base logistique de Port-au-Prince, en cas de sinistre sur le site principal;

b) **Hors de la zone de la Mission mais à proximité du théâtre d'opérations** : les principales fonctions sont exécutées à partir d'installations situées hors de la zone de la Mission, en cas d'évacuation ou de réinstallation

Veiller à ce que, dans les futures prévisions budgétaires, les demandes de crédits pour le recrutement d'interprètes sur le plan national soient accompagnées d'une justification détaillée de l'effectif requis qui tienne pleinement compte des principes régissant l'utilisation optimale des ressources, de la nécessité de faire en sorte que la Mission puisse s'acquitter de son mandat, et des besoins des différentes composantes de la Mission sur le terrain (par. 19).

Justifier à nouveau dans le prochain projet de budget de la Mission les cinq postes d'agent administratif requis, à la lumière de l'expérience acquise (par. 20).

Continuer d'informer l'Assemblée générale des améliorations concrètes apportées sur le plan de la gestion, compte dûment tenu des recommandations pertinentes du Comité consultatif.

temporaire du quartier général de la Mission dans un lieu sûr, en l'occurrence Saint-Domingue;

c) **Hors de la zone de la Mission et du théâtre d'opérations** : le centre situé à la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie) serait utilisé au cas où une situation grave dans la zone d'opérations nécessiterait la réinstallation du personnel clef à Brindisi. Les systèmes et données disponibles dans la zone de la Mission seraient conservés en double de façon que la Mission puisse fonctionner à partir de Brindisi. Ce centre, qui est en cours d'installation, est appelé à devenir le principal site de reprise après sinistre et de continuité des activités du Département des opérations de maintien de la paix. Il pourra accueillir 300 fonctionnaires et sera utilisé par l'ensemble des missions.

Voir réponse à la demande formulée à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la section B ci-dessous (par. 41).

Voir réponse à la demande formulée à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la section B ci-dessous (par. 43).

Disposition appliquée. Au cours de l'exercice 2007/08, la Mission s'emploiera à accroître son efficacité par les moyens suivants : a) mise en place d'une station de la Radio des Nations Unies, ce qui éviterait de devoir acheter du temps d'antenne pour la diffusion de programmes; b) conclusion avec l'Autorité aéroportuaire nationale d'Haïti d'un accord de prestation de services de lutte contre l'incendie à l'aérodrome de Jacmel et à l'aéroport de Port-au-Prince, ce qui permettrait de réduire les dépenses engagées à ce titre par la Mission; c) révision du calendrier de rotation des véhicules de façon à réduire les remplacements et le parc de véhicules de réserve; d) déclassement de P-3 à P-2 d'un poste de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et conversion de deux postes de la classe P-3 en postes de la catégorie du Service mobile à la Section des achats.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/60/869)

Demande/recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif a demandé où en était la situation en ce qui concernait le recrutement de personnel francophone. On lui a expliqué que le Département des opérations de maintien de la paix avait adopté une stratégie en quatre points pour recruter des candidats francophones aux postes civils. Le Comité consultatif encourage les efforts en cours et continuera de suivre la question (par. 25).

En ce qui concerne la création de 7 postes de fonctionnaire international et de 20 postes d'agent des Services généraux recruté sur le plan national, à la Section de la communication et de l'information, le Comité consultatif, compte tenu des observations qu'il a faites sur le projet de création de 10 centres multimédias, s'attend à ce que les postes qui sont directement liés à ces centres, soient pourvus progressivement et de nouveau justifiés lors de la présentation du budget pour l'exercice 2007/08 (par. 29 et 30).

Le Département des opérations de maintien de la paix s'est engagé à instaurer une politique plus systématique de recrutement de personnel francophone à des postes qui exigent une interaction avec la population locale. Il collabore étroitement avec la Mission pour appliquer une telle politique selon laquelle la connaissance pratique, voire la maîtrise du français, représente un critère essentiel de présélection des candidats. Seuls les candidats ayant un bon niveau de français sont pris en considération pour des postes vacants dans la plupart des groupes professionnels, notamment dans les domaines de l'information, des affaires politiques et civiles, des droits de l'homme, des affaires humanitaires, de la déontologie de la discipline et de la sécurité. En outre, des initiatives, telles que la publication régulière d'avis de vacance de poste dans la presse francophone, sont prises pour recruter davantage de francophones.

Sur 7 postes de fonctionnaire international approuvés à la Section de la communication et de l'information, 3 sont directement liés aux centres multimédias. Un poste de la classe P-3 (fonctionnaire de l'information chargé des activités au titre du programme des centres multimédias) sera affecté au siège de la Mission. Le titulaire sera chargé d'assurer la coordination quotidienne avec les centres régionaux. Deux postes P-3 de coordonnateur régional seront nécessaires, l'un aux Cayes au sud et l'autre à Cap-Haïtien au nord. Les titulaires de ces postes seraient responsables des centres multimédias implantés dans leur région, coordonneraient l'élaboration des programmes avec des représentants de la société civile locale et d'autres composantes importantes de la Mission se trouvant sur place, et veilleraient à ce que les centres atteignent les objectifs qui leur auraient été assignés.

Les 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national sont nécessaires au bon fonctionnement des centres multimédias. Neuf agents, ayant une expérience de l'information, seconderaient les deux coordonnateurs régionaux dans chaque centre situé en dehors de Port-au-Prince. Ils seraient principalement chargés d'assurer la liaison avec les groupes de la société civile locale, sous l'autorité du coordonnateur régional et des représentants locaux de la Section des affaires civiles de la MINUSTAH, d'organiser l'échange d'informations et

En ce qui concerne la création de 350 postes d'interprète à la Section des services généraux, le Comité consultatif recommande qu'elle soit approuvée et espère que le nombre des interprètes sera réexaminé et justifié à nouveau dans les délais voulus avant la présentation du budget de 2007/08 (par. 41).

l'élaboration par les participants de buts communs et d'y apporter leur contribution, dans le cadre d'un dialogue interrégional sur des questions de nature à soutenir et à renforcer l'établissement d'une paix durable en Haïti. Ils seront aussi chargés d'assurer le fonctionnement du matériel de visioconférence pour lequel ils recevront une formation spéciale. Neuf autres agents ayant une expérience de la production audiovisuelle aideront chacun des neuf centres situés en dehors de Port-au-Prince à distribuer des contenus multimédias au niveau local. Les deux autres agents ayant une expérience de l'information et des compétences techniques en matière d'équipements de radio et de matériel de diffusion, seront en poste à Port-au-Prince, pour aider le responsable de l'information à soutenir le réseau national, notamment le fonctionnement du dixième centre situé à Port-au-Prince.

La Mission a effectué un examen complet de la situation en ce qui concerne les postes d'interprète affecté aux contingents militaires et à la police des Nations Unies, dans un souci de rationalisation et de répartition équilibrée des postes sur l'ensemble du territoire.

Les contingents militaires et les agents de police déployés à Haïti ne maîtrisent ni le français ni la langue locale, le créole. Par ailleurs, étant donné que le créole est la langue la plus couramment parlée à Haïti, même ceux qui viennent de pays francophones doivent recourir à des interprètes ou à des traducteurs pour mener leurs opérations, notamment dans les zones rurales et les quartiers déshérités de Port-au-Prince où la population locale ne parle pas français.

La mise en place du programme de coïmplantation, importante activité de la Mission, a entraîné une augmentation de la demande d'interprètes due au nombre élevé de militaires et d'agents de la police des Nations Unies appelés à travailler directement avec la Police nationale d'Haïti. En outre, afin qu'elles puissent faire face plus efficacement à toute menace de sécurité, les patrouilles de sécurité ont été divisées en unités plus petites, qui ont, chacune, besoin d'interprètes.

On compte actuellement 319 interprètes déployés dont 183 affectés aux contingents militaires, 101 à la police des Nations Unies et 35 aux unités de police constituées.

On continue de recruter afin de pourvoir les postes restants. Si les interprètes sont actuellement plus nombreux parmi les effectifs militaires, c'est en raison de

En ce qui concerne la création de 5 postes (3 agents des services généraux et 2 Volontaires des Nations Unies) à la composante appui, pour fournir un appui administratif aux 350 interprètes dont le recrutement est demandé, le Comité consultatif espère que la demande des 5 postes sera maintenue à l'examen, en rapport avec la demande relative au nombre des interprètes, et justifiée à nouveau dans les délais voulus avant la présentation du budget de 2007/08 (par. 43).

Le Comité consultatif comprend bien l'importance des centres multimédias et le caractère indispensable des technologies de l'information comme moyen de communication, notamment lorsque la situation est instable. Il part du principe que la création des centres se fera progressivement et obéira à des besoins fonctionnels. Le Comité espère que la Mission présentera des éléments d'information actualisés sur la question à l'occasion de la présentation du projet de budget pour l'exercice 2007/08 (par. 67).

l'intense activité militaire à Cité-Soleil et à Bel-Air qui crée temporairement des besoins supplémentaires.

Le volume de travail des Sections des services généraux, du personnel et des finances a sensiblement augmenté du fait que 350 interprètes ont été recrutés en vertu des dispositions de la série 300 du Règlement du personnel et bénéficient à ce titre des prestations auxquelles les fonctionnaires ont droit. En conséquence, la Mission a besoin de postes supplémentaires – outre les 5 postes précédemment approuvés – pour gérer les 350 postes d'interprète, comme il est indiqué dans le budget de l'exercice 2007/08.

Afin que les interprètes fournissent l'appui nécessaire à la Mission, dans l'exécution de son mandat, aient le niveau de rendement attendu et répondent aux besoins opérationnels, un autre poste d'agent des services généraux est nécessaire au Groupe d'appui linguistique (Section des services généraux) (voir par. 49 ci-dessus).

La Section du personnel a besoin de 2 agents du Service mobile supplémentaires qui puissent seconder le Groupe du personnel recruté sur le plan national. L'administration a besoin de ressources supplémentaires pour gérer les états de congé et de présence, les primes d'assurance maladie et autres indemnités ainsi que l'évaluation et la notation du personnel (voir par. 47 ci-dessus).

Compte tenu de l'accroissement du volume de travail dans divers domaines, notamment la participation du personnel recruté sur le plan national à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Section des finances a aussi besoin d'un agent supplémentaire recruté sur le plan national (voir par. 57 ci-dessus).

Le projet de création des centres multimédias se déroule comme prévu : les emplacements ont été sélectionnés et l'essentiel du matériel a été installé. La société civile haïtienne, dans chacun des neuf chefs-lieux, se félicite du projet qui leur permettra d'appuyer et d'éclairer le Gouvernement dans les initiatives qu'il prend en ce qui concerne le dialogue national et le développement local. La Banque mondiale s'est vivement intéressée aux perspectives à long terme du projet, considéré comme une avancée dans l'action menée pour établir des liens entre les régions relativement reculées du pays.

Tous les centres seront prêts plus ou moins en même temps à dispenser des formations et à offrir un accès à l'Internet (un mémorandum d'accord entre le Bureau des

Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Département des opérations de maintien de la paix est en cours d'élaboration). Fort Liberté et Les Cayes seront les premiers à fournir des services de visioconférence et seront suivis d'autres villes dans un délai d'environ six mois.

Les centres multimédias feront partie intégrante des centres d'information et de promotion et continueront à fonctionner tant que le mandat de la MINUSTAH sera prorogé.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/60/5, vol. II)

Le Comité a constaté qu'à la MINUSTAH, il n'existait pas de statistiques sur les congés et qu'il n'y avait donc aucun contrôle du niveau d'absentéisme. Il n'existait pas non plus de prévisions concernant les congés de maladie, ce qui risquait de nuire à la prestation des services. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les missions respectent les politiques et procédures applicables aux congés et tiennent des états de congé conformes à la réalité (par. 334 b) et 335).

En ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats, le Comité a noté que la MINUSTAH n'avait pu fournir aucun dossier de justificatifs. Le Comité recommande à nouveau que les missions de maintien de la paix rassemblent dans un dossier les justificatifs à produire à l'appui des réalisations décrites dans les rapports sur l'exécution du budget (par. 410 et 411).

Dans sa résolution 59/296, l'Assemblée générale a décidé qu'il ne fallait pas plus d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau dans les missions de maintien de la paix. Cependant, on avait constaté que ce ratio était plus élevé à la MINUSTAH. Le Comité recommande que l'Administration réalise une évaluation des besoins en imprimantes dans l'ensemble des missions et veille à ce qu'on n'achète pas de nouvelles imprimantes avant que le ratio soit ramené à un niveau plus raisonnable (par. 420 et 421).

Les membres de la Section du personnel ont suivi une formation intensive au système intégré de gestion (SIG) portant sur toutes les questions relatives aux ressources humaines, notamment la tenue des registres de présence et l'utilisation du système IRFA (mécanisme d'établissement des rapports du SIG). Le programme de formation a également traité de la gestion des congés de maladie afin d'aider la Mission à exercer les pouvoirs qui lui sont délégués et lui permettre d'informatiser la production de statistiques sur les congés de maladie.

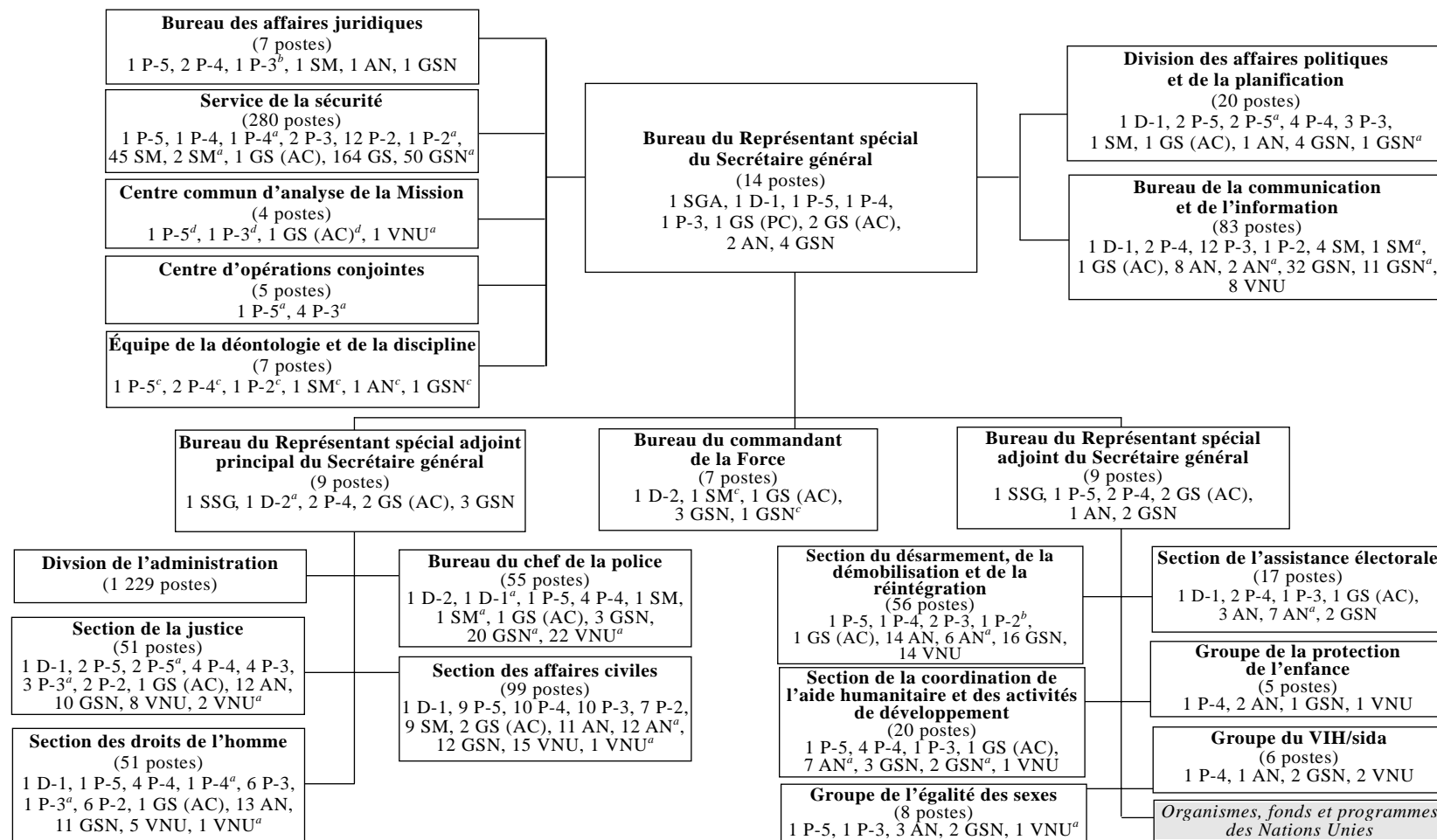
La Mission a maintenant incorporé le dossier de justificatifs dans le système de suivi de la budgétisation axée sur les résultats qu'elle a mis en place pour enregistrer les données relatives à l'exécution effective du budget.

La Mission s'efforce de réduire progressivement le ratio du nombre de ses imprimantes par rapport au nombre des ordinateurs. Il faut noter que certaines machines, provenant de missions clôturées telles que la MINUGUA, ont dépassé leur durée de vie utile ou coûteraient trop cher à faire réparer. La Mission s'emploie actuellement à passer par pertes et profits ces imprimantes de façon à faire apparaître le stock réel, ce qui permettra d'obtenir un meilleur coefficient. La Mission ne prévoit pas d'acheter des imprimantes au cours de l'exercice 2006/07.

Annexe

Organigrammes

A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe), GS (AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

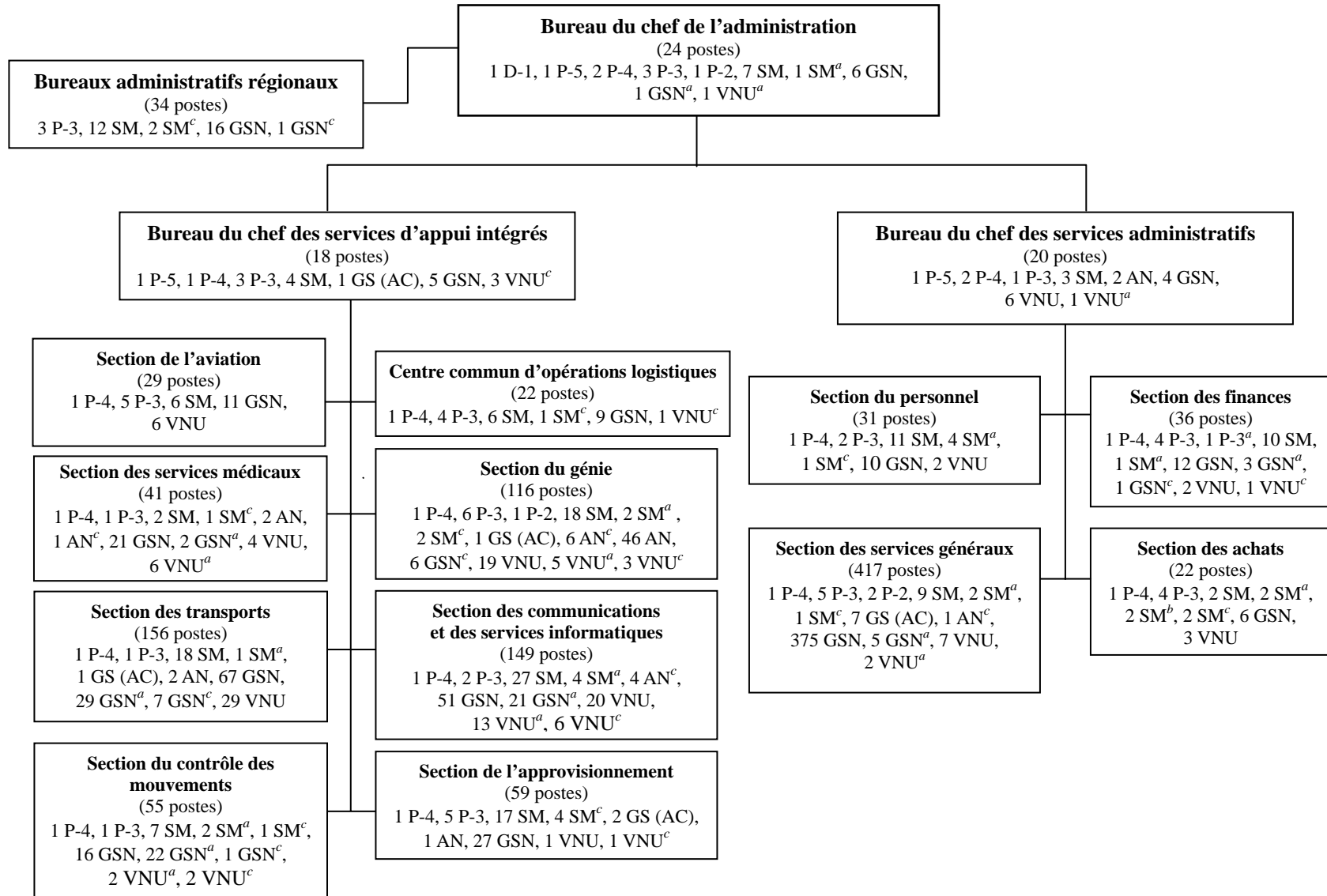
^a Postes nouveaux.

^b Postes reclassés.

^c Postes temporaires.

^d Postes transférés du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

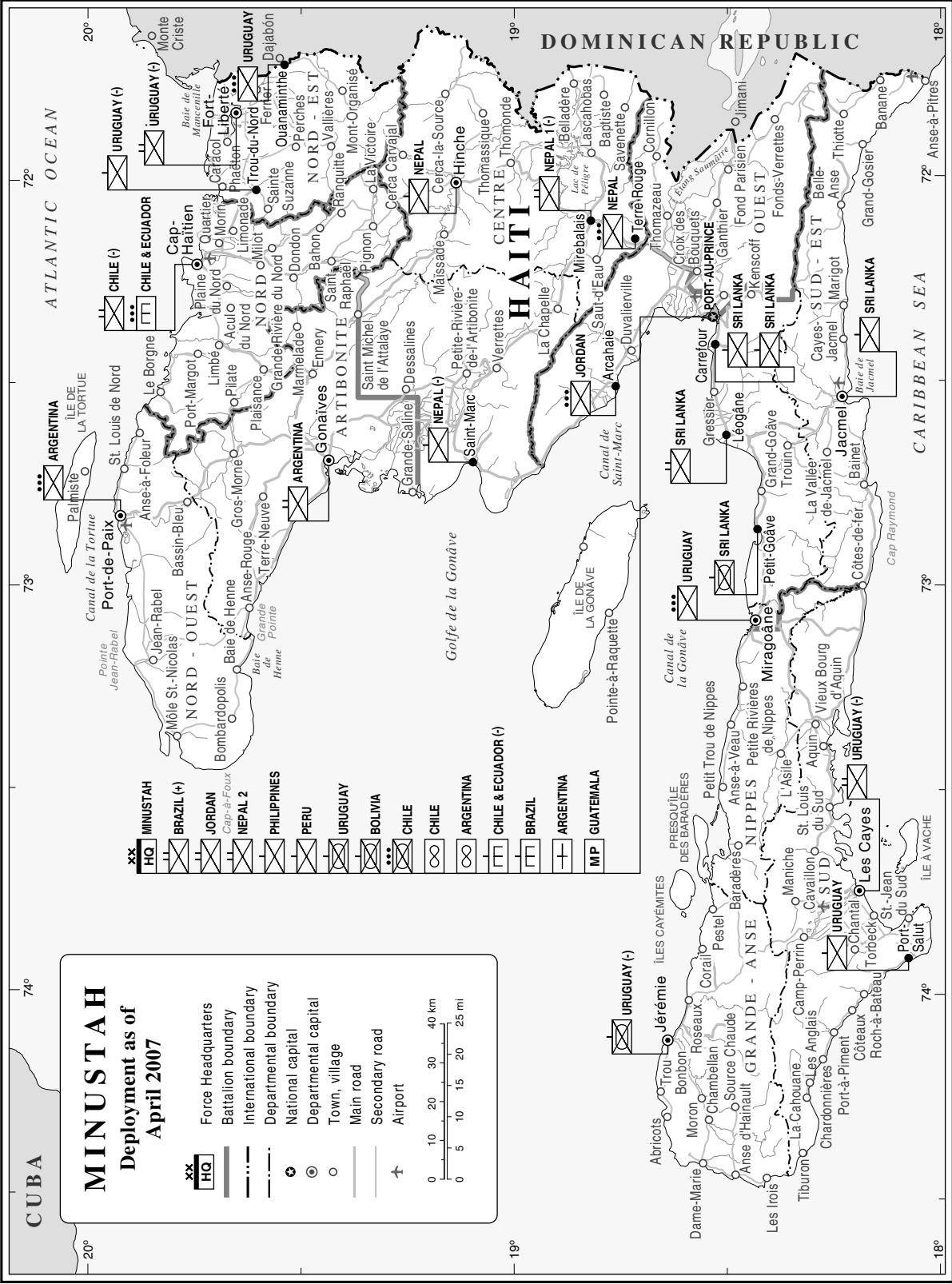
B. Division de l'administration



^a Postes nouveaux.

^b Postes reclassés.

^c Postes temporaires.



MINUSTAH

Deployment as of April 2007

- xx HQ** Force Headquarters
- HQ** Battalion boundary
- International boundary
- - -** Departmental boundary
- ⊙** National capital
- ⊙** Departmental capital
- Town, village
- Main road
- - -** Secondary road
- ✈** Airport

